



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

L'AGGLO EN UN CLIN D'ŒIL.....	4
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE.....	6
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	8
EMPLOI.....	11
TRANSPORTS.....	14
HABITAT.....	16
POLITIQUE DE LA VILLE.....	19
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES.....	22
EAU & ASSAINISSEMENT.....	24
FINANCES.....	28
SERVICES COMMUNAUTAIRES.....	32
BIENTÔT MARSEILLE PROVENCE 2013.....	34
CONSEIL COMMUNAUTAIRE.....	36

Rapport d'activités 2012

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette Cité Yvan Audouard • 5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 Arles Cedex
 © 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79 • www.agglo-accm.fr // **Directeur de la publication** : Claude Vulpian - lepresident@agglo-accm.fr // **Directeur de la rédaction** : François Fornero - f.fornero@agglo-accm.fr // **Rédactrice en chef** : Laure Royan - l.royan@agglo-accm.fr // **Rédaction** : Anne-Paule Flouw - a.flouw@agglo-accm.fr // **Conception-Réalisation** : Graphistes Associés // **Impression** : Les Presses de la Tarasque et La Parfaite - © 04 90 91 15 11 // **Date** : Juin 2013 - **Tirage** : 1 300 ex sur papier 100 % PEFC // **Crédits photos** : ACCM-Service communication, Florent Gardin, Lionel Roux, Rémi Bénali, Laure Royan, Olivia Moura, ville de Saint-Martin-de-Crau, ville de Tarascon, CA ACCM-Ortho13.





CLAUDE VULPIAN,
PRÉSIDENT

Le mot du président

Patience et persévérance : ce sont deux vertus indispensables à tout porteur de projet. C'est une règle générale qui tend à s'appliquer avec plus de force encore dans la sphère publique où règlements, procédures, normes, schémas, dispositifs de toute nature, souvent justifiés, parfois exorbitants, font figure de compagnons de route.

Qu'il est long le temps entre l'idée qui germe un jour et sa concrétisation ! D'études en consultations, de montages financiers en concertations, d'expertises en avenants, on en vient parfois même à oublier, au bout du compte, quelle était l'idée de départ !

Alors quand nous nous retrouvons, habitants, usagers, acteurs en tous genres et élus de notre territoire, rassemblés pour couper le ruban bleu blanc rouge d'une inauguration, nous ne boudons pas notre plaisir.

C'est donc avec un plaisir non dissimulé que nous avons inauguré en 2012 la première aire d'accueil des gens du voyage d'ACCM, implantée sur la commune d'Arles. Une réalisation complexe qui illustre à merveille le paysage décrit précédemment. Mais plus d'une dizaine d'années d'efforts valaient bien la peine, tant le résultat est à la hauteur de nos attentes, et surtout de celles des voyageurs qui la fréquentent aujourd'hui.

Le même plaisir nous a animés à Tarascon et Saint-Martin-de-Crau tout début 2013, lorsque nous avons ouvert aux élèves les nouveaux locaux de notre conservatoire de musique du Pays d'Arles.

Et puis il y a ce qui n'est pas forcément inauguré, mais qui n'en est pas moins important pour la vie des habitants, telles ces extensions de réseaux d'eau et d'assainissement qui améliorent les conditions de vie, ces nouveaux logements sociaux réalisés avec le concours de l'agglo qui favorisent la mixité sociale sur notre territoire, ces travaux dans les zones économiques qui permettent le maintien et le développement de l'emploi dans nos communes.

Dans ce domaine, l'action d'ACCM n'a pas été démentie en 2012 et se poursuivra en 2013, à travers notamment d'importants aménagements à Tarascon (travaux de défense incendie) et Saint-Martin-de-Crau (extension des zones), sachant que les projets de la communauté sur les zones d'Arles sont suspendus aux contraintes qui pèsent sur certains secteurs de la commune au titre des inondations.

Plus que jamais, nos efforts sont concentrés sur les questions de l'économie et de l'emploi, qui méritent une mobilisation générale pour lutter contre ce fléau qu'est le chômage, particulièrement sur notre territoire. Nous avons un double objectif : accompagner les entreprises pour sécuriser et développer l'emploi d'une part, accompagner les demandeurs d'emplois du territoire pour leur permettre d'accéder prioritairement à ces emplois d'autre part.

Un double objectif pour une double urgence, économique et sociale, qui nécessite l'engagement de tous. Celui d'ACCM, de ses agents et de ses élus, aux côtés de leurs nombreux partenaires, tous ensemble pour le développement économique et l'emploi.



8 domaines de compétences

-  EAU & ASSAINISSEMENT
-  DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
-  TRANSPORTS
-  POLITIQUE DE LA VILLE
-  AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
-  HABITAT
-  EMPLOI
-  CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES



5 communes

Arles

Maire : Hervé Schiavetti
53 785 habitants
759 Km²



Saint-Pierre-de-Mézoargues

Maire : Jacky Picquet
252 habitants
4 km²



Boulbon

Maire : Rolland Roche
1 555 habitants
19 km²



Tarascon

Maire : Charles Fabre
13 426 habitants
74 km²

Saint-Martin-de-Crau

Maire : Claude Vulpian
11 396 habitants
215 km²



107 100 hectares

80 414 habitants

35 conseillers communautaires



© Florent Gardin

Un développement respectueux

Reprise des travaux d'élaboration du Scot

Le syndicat mixte du Pays d'Arles a relancé les travaux d'élaboration du Scot (schéma de cohérence territoriale) avec la participation active d'ACCM.

Le Scot définit les évolutions d'un territoire pour les 20 prochaines années, formalisé au travers d'un projet d'aménagement durable. Il est destiné à mettre en cohérence les questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le Scot devrait être validé par l'ensemble des structures composant le territoire du Pays d'Arles (environ 160 000 habitants) en 2016.



© Florent Gardin

ACCM sur la voie du Plan climat

La lutte contre le changement climatique est au premier rang des priorités nationales en matière de protection de l'environnement. La France s'est ainsi engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon 2020 et de 75 % à l'horizon 2050.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des collectivités locales est essentielle. Leur fonctionnement génère 12 % (source Ademe) des émissions de gaz à effet de serre. De plus, par leurs compétences, elles peuvent agir sur environ 50% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

C'est pourquoi ACCM s'est engagée dans la réalisation d'un Plan climat énergie territorial (PCET) en partenariat avec le syndicat mixte du Pays d'Arles qui porte la démarche.

Ce plan porte d'abord sur les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et au fonctionnement des services de la communauté comme par exemple les consommations d'énergie dans les bâtiments de l'agglomération.

Il peut également intégrer des actions visant à utiliser les compétences d'ACCM pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, comme par exemple :

- aide aux travaux d'économies d'énergie dans le cadre de l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (Opah)
- création d'une zone de développement de l'éolien
- aides à la réhabilitation du parc public et à la production de logements publics économes en énergie
- tri des déchets dans les services
- promotion du transport public

L'objectif est d'adopter le Plan climat avant la fin de l'année 2013.



« La préservation de la biodiversité de notre territoire reste au premier plan des actions de la communauté de l'agglomération qui travaille, tout au long de l'année, à mettre en valeur le développement économique, urbain et humain dans le respect de notre environnement exceptionnel et précieux. »

HERVÉ SCHIAVETTI, vice-président délégué à l'aménagement de l'espace, maire d'Arles

La démoustication se poursuit

ACCM a maintenu sa participation au programme de démoustication expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud. Une action qui a démarré en 2006, cofinancée par l'État, le Conseil général, le Conseil régional et ACCM qui participe annuellement à hauteur de 16,6% du montant global estimé à un million d'euros.



© Florent Gardin

Développement économiques du territoire



Soutien au point de vente collectif du Parc naturel de Camargue

Le Parc naturel régional de Camargue travaille, en collaboration avec les producteurs locaux, à la construction d'un point de vente collectif au Mas du Sonnailler, sur la commune d'Arles.

Ce point de vente permettra notamment d'offrir de nouveaux débouchés commerciaux pour les agriculteurs du territoire, de répondre aux attentes des consommateurs à la recherche de produits de proximité et de saison, et de maintenir et pérenniser les exploitations et pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Un bâtiment d'environ 200 m² sera créé et permettra la vente et la valorisation de ces produits. En décembre 2012 ACCM s'est engagée à participer à la construction de ce bâtiment à hauteur de 30000€.

ACCM en haut débit

Face au constat qu'une partie de son territoire est mal desservi en accès internet haut débit, la communauté d'agglomération s'est engagée dans un programme de renforcement pour les particuliers et les entreprises.

Techniquement, le projet d'amélioration du débit sur le territoire d'ACCM consiste à construire de nouveaux nœuds de raccordement aux abonnés (NRA) à proximité des sous-répartiteurs concernés afin de réduire la longueur des lignes non éligibles aux services DSL et à poser environ 12 km de fibre optique. Sur la base de cette solution, la communauté d'agglomération* s'est portée candidate au programme régional « Boucle locale haut débit (BLHD) » du Conseil régional qui mobilise des Fonds européens de développement régional (Feder), des fonds de la Région et du Département pour co-financer des projets d'aménagement numérique des territoires. Les travaux, débutés en 2011 prendront fin en 2013. Ainsi, de vastes zones du territoire d'ACCM bénéficieront d'une amélioration de débit (plaine de Tarascon, partie septentrionale de la commune de Saint-Martin-de-Crau, tête de Camargue/Gimeaux, Pont-de-Crau/Fourchon à Arles)

En 2012 et début 2013, seront raccordés les quartiers de Pont-de-Crau, Gimeaux (route des Saintes-Maries-de-la-Mer et chemin de Cazeneuve) et l'avenue de la libération à Arles. Pour ce secteur, l'agglo a déployé de la fibre optique permettant le raccordement au haut débit. En parallèle, les quartiers des Ségonnaux à Arles et Saint-Gabriel à Tarascon vont voir leur débit internet amplifié grâce à des armoires cuivre installées dans des répartiteurs existants. L'ensemble des zones concernées sera raccordé en 2013. Le coût de cette opération s'élève à 1,1 million d'euros.

* en collaboration avec le Pays d'Arles

Développer une économie rurale diversifiée et novatrice

ACCM participe à la mise en oeuvre du programme Leader sur le territoire du Pays d'Arles.

Dans ce cadre, une enveloppe de fonds publics bénéficie au territoire d'ACCM pour son développement. Leader est un programme européen dont un des objectifs est de financer des actions innovantes en milieu rural.

La communauté d'agglomération a débloqué une enveloppe de 80000€ en faveur du programme.

Les projets soutenus sur le territoire d'ACCM :

- Aménagement d'espaces de stockage et de vente directe sur une exploitation produisant des pommes bio à Arles
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition et la mise en oeuvre d'une charte agricole de Pays d'Arles
- Développement d'un espace multi-services rural à Mas-Thibert
- Maison du riz à Albaron
- Développement de l'activité d'accueil et de valorisation des produits sur une exploitation en agriculture biologique à Arles
- Jardins partagés à Mas-Thibert

EN BREF

/// POURSUITE DE LA CONVENTION FONCIÈRE

La convention passée avec l'établissement public foncier Paca se poursuit. Deux acquisitions (terrains de l'ancien Super U à Saint-Martin-de-Crau et un terrain situé avenue de la libération à Arles) ont été réalisées depuis 2008 pour un montant total de 1 700 000€, qui permettront la réalisation de 150 logements. Les sorties d'opération sont prévues en 2015-2016.





Des actions

La zone économique de Saint-Martin au cœur des développements

ACCM a poursuivi en 2012 son soutien au développement de la filière logistique sur les zones Écopole et Bois de Leuze, avec notamment les travaux d'extension de la rue Gay Lussac à Écopole (900 000€ TTC) permettant la desserte du parc logistique Bous-sard nord (150 000m² de bâtiments, environ 350 emplois à terme).

L'agglomération soutient le développement de la logistique à Saint-Martin-de-Crau

ACCM a cédé un terrain en zone Écopole à l'entreprise Distrimag pour la réalisation d'une crèche interentreprises. Cette structure ouvrira ses portes à la rentrée 2013. En parallèle, l'entreprise a ouvert un centre de formation aux métiers de la logistique, toujours en zone Écopole.



Ces travaux d'envergure se poursuivront en 2013, avec la création d'un giratoire sur la RD 24 en entrée de la ZI Bois de Leuze, l'extension de cette même zone grâce à la création d'une voirie de sortie vers la RN 568, l'extension du réseau d'eau potable et la création d'une nouvelle station de défense incendie. Pour l'ensemble de ces projets, qui permettront la création de plusieurs centaines d'emplois dans les prochaines années, ACCM va investir 5,5 millions d'euros, avec le soutien de la Région et du Département.

Toujours au cœur des zones économiques de Saint-Martin-de-Crau, la communauté d'agglomération a décidé d'aménager les abords de la gare, afin de répondre aux questions relatives à la sécurité routière, à la sécurité des personnes, au stationnement, à l'utilisation des infrastructures, et à l'optimisation des transports en commun (la navette urbaine notamment).

Les travaux consisteront en la création d'une voie d'accès à la gare, le raccordement sur l'avenue Gay Lussac en zone Écopole par le chemin Pitrat, l'aménagement du parvis de la gare, le réaménagement et l'extension du parking ouest existant, la mise en place d'un éclairage public, la mise en place d'un cheminement doux et la mise à disposition de sanitaires publics. Les travaux devraient commencer au deuxième semestre 2013. Le montant de l'opération est estimé à 1 100 000€ TTC, avec le soutien de la Région et du Département.

À noter également sur Saint-Martin-de-Crau la création programmée d'un parking poids lourds, rue Gay Lussac en zone Écopole, et la réalisation d'un giratoire en zone du Cabrau (390 000€ TTC).

En chiffres

Le pôle d'activité « Écopole/Bois de Leuze » accueille près de 500 000 m² de bâtiments logistique et représente actuellement, sur une emprise foncière d'environ 380 hectares, 2 400 emplois. 1 400 nouveaux emplois devraient y être créés dans les prochaines années grâce aux projets en cours.



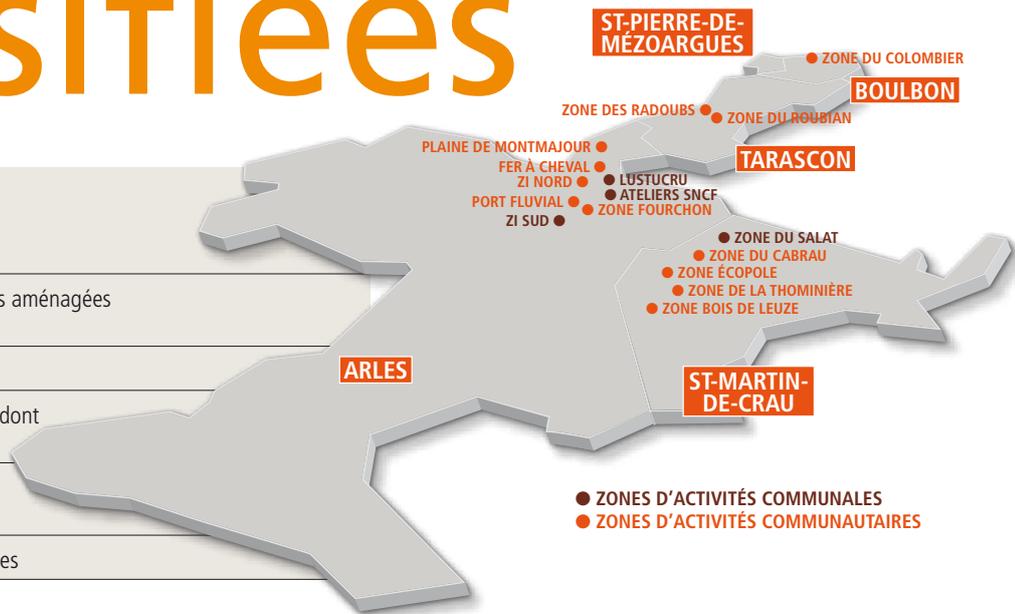
« Malgré de fortes contraintes qui pénalisent notre territoire, du fait de l'application anticipée des plans de prévention des risques inondation par l'État, la communauté d'agglomération poursuit et intensifie ses efforts dans le domaine économique, notamment à travers le développement des zones d'activités et le soutien aux filières, avec un objectif principal et prioritaire : créer de l'emploi ! »

CHARLES FABRE, vice-président délégué à l'économie, maire de Tarascon

diversifiées

L'ÉCONOMIE EN CHIFFRES

6 585	entreprises sur le territoire
871	hectares de zones économiques aménagées ou en cours d'aménagement
19	secteurs d'activités
16	zones d'activités économiques dont 11 d'intérêt communautaire
600	entreprises installées dans les zones économiques
env. 6 000	salariés travaillant dans les zones



EN BREF

/// ZONES ÉCONOMIQUES

ACCM compte 11 zones économiques reconnues d'intérêt communautaire, représentant 800 hectares (2 fois la superficie de la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues !). En octobre 2012, la gestion de la zone du Salat à Saint-Martin-de-Crau a été transférée à la communauté.

/// ZONE INDUSTRIELLE NORD

Les aménagements en zone industrielle nord à Arles se sont achevés durant l'année 2012 (création d'un rond point d'accès au supermarché E.Leclerc, requalification des voies Copernic, chemin des moines, création de pistes cyclables et aménagement paysager de la zone).



© Laure Royan

La requalification de la zone du Roubian à Tarascon est en marche

ACCM a présenté le 29 juin 2012 aux entreprises du Roubian le projet de requalification de la zone économique. 30 entreprises avaient fait le déplacement afin d'entendre le résultat de l'étude menée par le cabinet d'architecte CAUE. Sont prévus : la réfection et la création de voiries, trottoirs, éclairage, des aménagements cyclables, la création d'un système de défense incendie ou encore des stationnements.

« Nous souhaitons faire de cette zone un des fleurons de l'économie de la communauté d'agglomération », avait déclaré Charles Fabre, maire de Tarascon, vice-président délégué à l'économie. Un avis partagé par les entreprises présentes. Le coût global estimé des travaux est de 2 millions d'euros.

Le Roubian, ce sont 80 entreprises installées et 800 salariés sur 94 hectares.

Le soutien à la filière équestre

ACCM s'est engagée, avec la commune de Tarascon et la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, dans la création d'une société de coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui interviendra, en complément à la cité du cheval gérée par la CCI, autour de trois axes : des visites touristiques, des spectacles équestres et la vente de produits dérivés autour du cheval. Le démarrage de l'activité est prévu fin 2013.



© Laure Royan

L'agglomération anime son tissu économique



© Laure Royan

ACCM a co-organisé avec la commune de Saint-Martin-de-Crau et en partenariat avec le Cluster Paca-logistique, deux petits déjeuners à l'attention des entreprises logistiques du territoire. Le 7 juin la rencontre portait sur la problématique de la mutualisation et le 22 novembre sur les logiciels ERP (entreprises ressources planning).

Ont été exposées l'offre de services de l'espace emploi ainsi que les perspectives de développement des zones d'activités de Saint-Martin-de-Crau (nouvelles modalités d'entretien des zones d'activités communautaires, nécessité de rapprocher offre et demande d'emplois, réflexions sur la mise en place de transports en commun adaptés).



© Laure Royan

À Arles, l'agglomération a organisé un petit-déjeuner au sein de l'entreprise de métallurgie Newtech le 21 février. Une dizaine d'entreprises ont fait le déplacement pour découvrir les activités de l'entreprise et de la filière métallurgie.

L'agglomération poursuit par ailleurs son accompagnement au développement des entreprises installées dans la Maison des industries culturelles et des éditeurs (animation, services mis à disposition...).



© Laure Royan

Bilan positif pour la journée interentreprises co-organisée avec la commune de Saint-Martin-de-Crau le 28 novembre. Une centaine de participants se sont mobilisés pour écouter les interventions, entre autres, d'un universitaire (le professeur Garnier), de l'agence de développement économique Provence Promotion, de l'espace emploi de la ville de Saint-Martin et d'ACCM.



© Laure Royan

EN BREF

/// DES AIDES DIRECTES

L'agglomération a accompagné, aux côtés de la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, la manifestation « commerce en Fête » en octobre 2012 à Saint-Martin-de-Crau (3 000 €) et l'opération « Camargue gourmande » organisée par l'Office du tourisme d'Arles (12 000 €). Dans le cadre de son soutien à la filière industries culturelles, ACCM a par ailleurs renouvelé sa subvention au Prides (pôle régional des industries culturelles) à hauteur de 18 000 €.

L'agglomération soutient le développement de l'économie sociale et solidaire

ACCM a coordonné, en novembre 2012 et pour la première année, le mois de l'ESS, en collaboration avec le Resspa (réseau de l'économie sociale et solidaire du Pays d'Arles), la Cress (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), l'association La courte échelle et les communes. 14 manifestations ont été organisées sur le Pays d'Arles.

Une formation à destination des élus du département sur cette thématique, dispensée par l'agence technique départementale des Bouches-du-Rhône (ATD 13), a également été proposée durant cette manifestation.



© Laure Royan



« La signature du Contrat local de développement de l'ESS (CLDESS) a permis une réelle mobilisation en faveur de l'ESS sur le territoire. Les acteurs de l'ESS locaux et régionaux, les collectivités ainsi que d'autres personnes et structures du développement local se sont engagés à nos côtés pour promouvoir, renforcer et développer ce secteur. Aujourd'hui, l'ESS fait partie de l'économie et contribue au développement socio-économique d'ACCM. »

JACKY PICQUET, conseiller communautaire délégué à l'animation économique et à l'économie sociale et solidaire, maire de Saint-Pierre-de-Mézargues

L'agglomération accompagne le commerce et l'artisanat

Les quatre dossiers Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) déposés par ACCM en 2011 sont toujours en cours d'instruction au ministère. Les principaux projets proposés sont de l'aide directe aux commerces pour travaux, l'accompagnement des animations des unions commerciales et artisanales, ainsi que des aménagements publics concourant à la revitalisation du commerce (stationnement, installation de vidéo protection, requalification de centres-villes, réalisation d'une halle couverte...).

Priorité donnée à l'emploi



© Laure Royan

Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Une clause d'insertion est une clause qui demande à l'entreprise qui remporte un marché public d'embaucher des personnes en insertion professionnelle pour l'application dudit marché.

L'objectif de ces clauses pour ACCM est de soutenir l'emploi local par une insertion durable. Cela permet aussi de développer des coopérations avec les entreprises locales sur les questions d'emploi.

- Nombre de marchés avec intégration d'une clause d'insertion : 24
 - dont marchés ACCM : 12 + 1 délégation de service public
 - dont marchés autres donneurs d'ordre : 11 (commune de Saint-Martin-de-Crau, service achats de l'État, Sempa, Unicil, SNCF).
- Nombre d'embauches générées par ces marchés : 33
- Taux de sortie emploi à l'issue de la clause : 39%
- Types d'activités représentées : BTP, nettoyage industriel, maintenance, espaces verts
- Liste des autres donneurs d'ordre sensibilisés en 2012 : communes d'Arles, Tarascon, Boulbon, Symadrem, Ametis Paca, Néolia, Famille et Provence, Vaucluse logement, 13 Habitat, Groupe SNI, Icade, Gotham, hôpital d'Arles, hôpital des portes de Camargue, RFF, Symadrem, Parc naturel régional de Camargue.

Spécificité 2012 : l'intégration d'une clause d'insertion pour la première fois dans une délégation de service public (eau et assainissement).



© Laure Royan

Le Plie : un dispositif de lutte contre le chômage animé par ACCM

Co-signé par l'État, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil général des Bouches-du-Rhône, la communauté d'agglomération ACCM et la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) est une plateforme de coordination locale des interventions publiques dans le champ de l'insertion et de l'emploi fortement soutenue par l'Union européenne.

L'intervention d'ACCM, qui a consacré 183 000€ au dispositif, conjuguée à celle du Conseil régional et du Conseil général, a permis ainsi de mobiliser 372 677€ de fonds social européen (FSE).

23 actions de mobilisation, d'insertion professionnelle, d'accompagnement à l'emploi et de relations avec les entreprises ont été soutenues ou développées dans le cadre de la programmation 2012 du Plie. L'accompagnement à l'emploi, la construction et le pilotage de parcours sont au cœur de l'intervention du Plie : en 2012, 820 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et d'un parcours d'accès à l'emploi et 89 personnes ont accédé à un emploi durable.



« Dans un contexte de chômage croissant, l'emploi et l'insertion professionnelle font plus que jamais partie des politiques prioritaires d'ACCM. Au travers du Plie, l'accompagnement des demandeurs d'emploi du territoire et la mise en œuvre d'actions innovantes de rapprochement entre demandeurs d'emploi et entreprises sont des traductions de cet engagement. »

MOHAMED RAFAI, vice-président délégué à la prévention et à l'insertion

EN BREF

/// LA DÉMATÉRIALISATION DES APPELS À PROJETS.

Lors de chaque appel à projets, les dossiers de demande de subventions sont consultables sur le site ACCM durant le dernier trimestre de chaque année.



© Com'ACCM

EN BREF

/// JOB DATING, 7 MINUTES POUR CONVAINCRE

Le job dating est une version condensée d'un entretien de recrutement, sans pour autant le remplacer. L'objectif pour les candidats est de donner envie à l'employeur de le revoir pour poursuivre cet entretien.

Dans un entretien limité de sept minutes, il permet, en une demi-journée, de rencontrer un maximum de candidats pour les uns, et plusieurs entreprises qui recrutent pour les autres.

Durant la semaine des Rencontres de l'emploi, 27 recruteurs étaient présents avec 52 offres d'emploi. 276 candidats ont été reçus.

Bilan de la 3^e édition des Rencontres de l'emploi

L'édition 2012 des Rencontres de l'emploi répondait aux mêmes objectifs que les précédentes : proposer des outils et conseils supplémentaires aux demandeurs d'emploi pour renforcer leurs démarches quotidiennes, favoriser la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises, afficher la solidarité et la mobilisation de tous autour de la question de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Cette manifestation a été organisée par la communauté d'agglomération ACCM par le biais de son service emploi en collaboration étroite avec les partenaires du territoire (Pôle emploi, Mission locale du Delta, Maison de l'emploi du Pays d'Arles, espace emploi de Saint-Martin-de-Crau, Pôle insertion du Conseil général...).

1515 personnes ont été accueillies durant ces 5 journées. La fréquentation de ces rencontres a concerné pour 62% des Arlésiens, 15% de Tarasconnais, 3% de Saint-Martinois. Les 20% restant concernent l'ensemble du Pays d'Arles mais également les départements du Gard et du Vaucluse.

Les ateliers, les rendez-vous « conseils » individuels et les espaces d'information

312 rendez-vous ont eu lieu pendant la semaine 236 personnes ont eu plus de deux rendez-vous dans la semaine (qu'il s'agisse d'atelier ou de rendez-vous individuels)



LES ATELIERS :

- Atelier CV : 72 personnes ont été accompagnées à la rédaction de leur CV. Cet atelier était animé par les accompagnateurs à l'emploi du Plie, la Maison de l'emploi, la Mission locale du Delta, et l'association Atelier des possibles.
- Atelier « gestion du stress » : 61 personnes ont suivi l'atelier, animé par une psychologue de l'association Atelier des possibles.
- Atelier « connaître l'entreprise et le bassin d'emploi » : 34 personnes ont suivi cet atelier (5 séances).
- Atelier « reprendre confiance en soi pour mieux appréhender sa recherche d'emploi » : 18 personnes ont suivi cet atelier (4 séances).
- Atelier « réussir son premier contact avec l'entreprise » animé par la Mission locale a accueilli 5 personnes.
- Atelier « savoir se déplacer » : 4 personnes ont suivi cet atelier, animé par l'association TMS avec la participation de la SNCF
- Atelier « faire garder son enfant » : 6 personnes ont suivi cet atelier, animé par la Caisse d'allocations familiales.

LES RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS :

- Conseil en image : 36 personnes reçues en entretiens individuels par l'agence Adéquation.
- Préparation aux entretiens de recrutement : 76 personnes reçues en entretien individuel par le cabinet Initiative.

LES ESPACES D'INFORMATIONS :

- Création de son espace emploi sur pôle-emploi.fr animé par des conseillers du pôle emploi : 9 personnes ont été reçues.
- Information sur les aides à la mobilité animé par TMS : 60 personnes ont été reçues.



« Les Rencontres de l'emploi organisées pour la troisième année consécutive par la communauté d'agglomération permettent d'apporter, dans un contexte économique difficile, des clés, des outils et une aide aux personnes en recherche d'emploi. Elles permettent également de tisser ce lien nécessaire entre entreprises et demandeurs d'emploi. »

MAURICE SAMBAIN, vice-président délégué à l'emploi et à la formation, président de la mission locale du Delta et de la Maison de l'emploi du Pays d'Arles



© Laure Royan

Le développement de l'insertion par l'activité économique

Les chantiers d'insertion permettent de travailler sur l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être, sur les problématiques périphériques à l'emploi, tout en offrant un revenu et une période de stabilisation aux personnes en situation d'exclusion du marché du travail.

En 2012, le service emploi d'ACCM a accompagné le développement de deux nouveaux chantiers d'insertion : le chantier Équilibre porté par l'association Actus à Tarascon et le chantier patrimoine et bâti ancien sur le site de l'ancienne verrerie d'Arles à Trinquetaille porté par l'association Défi.

9 chantiers d'insertion étaient en activité en 2012, soutenus par ACCM au travers du Plie et du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) :

- Trois chantiers portés par Synernat 13 (maraichage, éco-environnement, second œuvre du bâtiment)
- Un chantier par Coup d'pouce (second œuvre du bâtiment)
- Un chantier par les Marais du Vigueirat (entretien et aménagement d'un espace naturel)
- Un chantier par TEEF (recyclage des vêtements)
- Un chantier par Delta Sud Insertion (entretien des espaces naturels)
- Un chantier par Actus (ACI Équilibre)
- Un chantier par Défi (patrimoine et bâti ancien)

Les partenariats

La communauté d'agglomération, à l'initiative de la création de **la Maison de l'emploi du Pays d'Arles**, a poursuivi son implication et son soutien à cette structure à travers notamment une cotisation de 80000€ ainsi qu'une participation active au comité technique dans le cadre de l'élaboration de la charte 2011-2014. ACCM a également participé aux groupes de travail sur le diagnostic du territoire, l'anticipation des mutations économiques, le développement de l'emploi local et la réduction des freins à l'emploi.

La Mission locale du Delta, à laquelle ACCM adhérente (cotisation de 178000€), a accueilli 2 050 jeunes de moins de 26 ans en 2012 (premier accueil et suivi). Un accompagnement individualisé leur est proposé en matière d'emploi et de formation.

Pôle emploi, le pôle insertion du Conseil général, l'État, le Conseil régional et la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles sont également partenaires d'ACCM.

Passerelle vers la métallurgie

L'action « passerelle vers la métallurgie » a été initiée en 2011, avec un important travail de prospection des chargées de relation entreprises. L'objectif est de définir précisément les besoins en recrutement des entreprises et d'y apporter une réponse concrète. La diversité des activités des entreprises de ce secteur, la spécificité de chacune d'entre elles et leurs besoins en personnel qualifié ont nécessité la construction de plans de formation individuels, découlant d'une fine analyse des postes de travail.

Le projet s'est ensuite déroulé en quatre phases :

- information auprès des demandeurs d'emploi
- sélection des candidats
- validation du projet professionnel et de la motivation
- pré-qualification.

Les réunions d'information ont rassemblé 152 personnes. 84 étaient intéressées pour continuer le projet, une trentaine a participé à l'évaluation en milieu de travail. La période de pré-qualification a concerné 13 personnes.

Suite à la pré-qualification, 10 personnes ont signé un contrat de travail : 6 contrats initiative emploi (CIE) en CDI avec Constructions Métalliques et Pré-



© Com/ACCM

fabrication d'Arles, 2 CDD suivi d'un CDI chez Pro Armature, 1 contrat pro avec le groupe Eiffage et 1 contrat pro chez Soremat. Les 3 autres personnes sont en cours d'accompagnement afin de régler les problèmes périphériques et de basculer sur une formation qualifiante ou un emploi stable.

EN BREF

/// LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS INNOV'EMPLOI

Le Pôle industries culturelles et patrimoine, en collaboration avec ACCM, a mis en place un groupement d'employeurs. Innov'Emploi est opérationnel depuis mars 2012.

Un groupement d'employeurs est un dispositif permettant aux entreprises de se regrouper pour employer du personnel qu'elles n'auraient pas les moyens de recruter seules.

Le personnel, salarié du groupement d'employeurs, est mis à disposition des structures en fonction de leurs besoins.

Cette formule répond principalement à deux types de besoins de main d'oeuvre :

- besoins à temps partiel de compétences spécifiques ou complémentaires
- besoins saisonniers.

Innov'Emploi est une association loi 1901 dont l'objet social est la mise à disposition de personnel(s) auprès des structures adhérentes.



Se dép

Poursuite de la mise en accessibilité des points d'arrêt

La mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau s'est poursuivie durant cette année 2012. 8 nouveaux points d'arrêt ont été rendus accessibles : hôpital, aire d'accueil des gens du voyage, centre commercial de la plaine Montmajour à Arles, rond-point de la Méditerranée et zone Écopole (dans les deux sens) à Saint-Martin-de-Crau, et hôpital à Tarascon.

EN BREF

/// LA BILLETTIQUE

Depuis le mois de novembre 2012, le système billettique présent à bord de l'ensemble des véhicules du réseau Envia a évolué. Il répond aux nouvelles normes techniques en vigueur et franchit le pas de l'intermodalité. Désormais, les usagers du réseau voyageant également sur les réseaux de transport départementaux et régionaux pourront le faire avec une seule et unique carte « valable » sur des équipements flambants neufs

Changement du mobilier urbain d'information voyageurs

Au cours de l'année 2012, ACCM a poursuivi le travail d'homogénéisation du mobilier urbain entrepris sur son territoire depuis 2010. En 2012, 133 poteaux d'arrêt de bus neufs ont été posés :

- 98 poteaux à Arles dont 5 nouveaux (aire d'accueil des gens du voyage, Mas Saint-Pierre, Semestres, Grand Rhône)
- 20 poteaux à Saint-Martin-de-Crau
- 15 poteaux à Tarascon.

L'agglomération a également implanté de nouveaux abris de voyageurs, en remplacement d'abris vieillissants (11 au total à Arles : gare SNCF, Lamartine, Émile Combes, Portagnel, Croisière et Lices), ou pour équiper des arrêts qui en étaient dépourvus (16 au total à Arles : centre commercial Plaine de Montmajour, Eboué, Laennec, Saxy, Libération, Dragées, collège Van Gogh, Valles, Wisbech, La Genouillade, Sagne, Vigueirat, Bigot, Gabriel Péri, Balarin et 1 à Saint-Martin-de-Crau à Caphan)

Enfin, poursuivant l'objectif de sécurisation des

points d'arrêt du réseau, ACCM a équipé 6 de ces abris de panneaux photovoltaïques économiques et écologiques (sur la RD 83) afin de permettre leur éclairage la nuit et ainsi garantir une visibilité des jeunes élèves par les automobilistes.



La sécurisation du réseau Envia

Des améliorations ont été apportées durant l'année 2012 pour le confort et la sécurité des voyageurs.

Il s'agit de l'équipement des 7 véhicules des lignes essentielles 1 et 2 du réseau de transport arlésien par des caméras de vidéosurveillance (3 caméras par véhicule) et, en parallèle, du déploiement du système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageur (SAEIV) qui permet le suivi des véhicules en temps réel.



« Le réseau de transport Envia a fêté son premier anniversaire en 2012. Cette année de fonctionnement a permis de réajuster certains services et d'en améliorer d'autres afin de satisfaire au mieux les 1,5 million de voyageurs qui ont emprunté notre réseau cette année, notamment les personnes à mobilité réduite pour lesquelles ACCM poursuit la mise en accessibilité de son réseau. »

MARTIAL ROCHE, vice-président délégué aux transports

lancer autrement



© Ville de Saint-Martin-de-Crau

Le transport événementiel

- Pendant les fêtes du riz et de Pâques éditions 2012 et pour la deuxième année consécutive, ACCM et son réseau Envia ont mis en place des navettes nocturnes gratuites proposant des retours de minuit à 3h au départ d'Arles vers Tarascon (Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues à la demande), Mas-Thibert, Salin-de-Giraud, Saint-Martin-de-Crau (via Moulès et Raphèle). Un millier de personnes les ont empruntées au cours de ces deux fêtes. ACCM se félicite de contribuer ainsi à la sécurisation de cette grande fête populaire.
- Au cours de la saison théâtrale d'Arles 2011/2012, ACCM et son réseau Envia ont mis à disposition du public au départ de Saint-Martin-de-Crau, Raphèle et Moulès des navettes gratuites pour certaines représentations et ainsi permettre à tous les publics, même les moins mobiles, un accès à la culture.



Adaptation des horaires de la Navia S

Au cours de l'année 2012, l'itinéraire de la Navia S a été adapté pour desservir le nouvel établissement de restauration rapide installé à l'entrée de la zone d'activité Écopole. Les horaires de la navette ont de plus été adaptés en fonction des nouvelles dessertes des TER.

Ainsi depuis cette date, la Navia S circule selon deux modes de fonctionnement : en heures de pointe, le matin et en fin d'après-midi, elle circule à horaires fixes, sur des trajets définis, pour se caler au plus près des arrivées et départs des TER. En heures creuses, un transport à la demande zonal est mis en place. Il permet de réintroduire tous les arrêts des zones économiques, avec une liberté plus large.

La prévention : une action à long terme

ACCM a poursuivi ses actions de prévention avec la présence d'accompagnateurs de l'Addap 13 (association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône) dans les autocars scolaires, ainsi qu'avec l'organisation de sessions de prévention aux accidents d'autocars intitulées « sortir vite ».

Les opérations « sortir vite » qui se sont déroulées à Saint-Martin-de-Crau et à Tarascon ont rassemblé plus de 660 élèves de 6^e. Ces opérations animées par le service transport d'ACCM, se déroulent en collaboration avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône et les accompagnateurs de l'Addap 13. Désormais, les incidents sont quasi inexistantes dans les cars scolaires.



© Rémi Bénali

LE RÉSEAU ENVIA EN CHIFFRES

9 nouveaux points d'arrêt
7 lignes régulières
3 navettes gratuites à Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon
3 lignes interurbaines : Agglo 10 (Salin-de-Giraud), Agglo 20 (Tarascon) et Agglo 30 (Saint-Martin-de-Crau)
3 lignes de transport à la demande
16 lignes scolaires ouvertes à tous les publics
98 personnes au service des usagers dont 73 conducteurs-receveurs
48 véhicules neufs, climatisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite
934 200 kilomètres commerciaux parcourus en 2012
1 565 000 voyages enregistrés
3 126 élèves transportés quotidiennement

Desserte du nouveau lycée Saint-Charles

L'établissement Saint-Charles, qui dispose déjà d'un collège à Arles, a ouvert en octobre 2012 une antenne pour des classes de lycée à Saint-Martin-de-Crau. Une centaine d'élèves du territoire d'ACCM sont inscrits et transportés chaque jour vers cet établissement scolaire. Le service transport, en étroite collaboration avec la direction du lycée, a élaboré une grille horaire permettant aux élèves qui habitent sur tout le territoire (Tarascon, Albaron, Salin-de-Giraud, Arles, Raphèle, Moulès...) d'accéder à ce nouvel établissement. Deux nouveaux autocars sont dédiés à cette desserte. Le point d'arrêt desservant le lycée (rond-point de la Méditerranée) a été aménagé et rendu accessible.

Répondre aux bes

Une politique foncière pérenne

Une politique intercommunale de l'habitat et du logement réussie repose aussi et avant tout sur une politique foncière volontariste. Dans ce cadre, ACCM prévoit chaque année une enveloppe d'un million d'euros afin de procéder à des acquisitions foncières ou immobilières visant notamment à produire ou remettre des logements sur le marché.

En 2012, la communauté d'agglomération a ainsi lancé l'acquisition d'une propriété boulevard Emile Combes à Arles pour un montant de 410 000€, le site étant considéré comme stratégique notamment dans le cadre du projet d'ensemble du Parc des ateliers.

ACCM est par ailleurs liée par convention depuis 2007 à l'Etablissement public foncier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF Paca). L'objectif fixé est la maîtrise foncière dans des secteurs à forts enjeux. Pour cela, 3 M€ sur 3 ans sont budgétisés par l'EPF pour la création de 200 logements mixtes. Et afin de permettre l'intervention de l'EPF Paca et d'ACCM, les communes délèguent ponctuellement leur droit de préemption urbain.

ACCM est par ailleurs liée par convention depuis 2007 à l'Etablissement public foncier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF Paca). L'objectif fixé est la maîtrise foncière dans des secteurs à forts enjeux. Pour cela, 3 M€ sur 3 ans sont budgétisés par l'EPF pour la création de 200 logements mixtes. Et afin de permettre l'intervention de l'EPF Paca et d'ACCM, les communes délèguent ponctuellement leur droit de préemption urbain.

La première Opah de l'agglomération, une année charnière

Au terme de trois ans de fonctionnement, le bilan global de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (l'Opah de l'agglomération) est positif malgré une année 2012 en demi-teinte. Le contexte réglementaire, économique et fiscal instable ne favorise pas l'engagement des propriétaires dans la réhabilitation de leur bien malgré les aides incitatives qu'offre l'Opah de l'agglomération.



Les résultats 2012 sont les suivants :

- **8 propriétaires bailleurs** ont été accompagnés pour la réhabilitation de 10 logements conventionnés dont **3 logements** en conventionné très social. Le montant total des subventions attribuées s'élève à **422 077€** regroupant la participation d'ACCM, de l'Anah, du Conseil régional, du Conseil général et de la ville d'Arles.

Les dossiers ont permis aux propriétaires de réaliser 691 954€ de travaux, réalisés en grande majorité par des artisans locaux.

- **16 propriétaires occupants** ont bénéficié en 2012 de **385 233€ de subventions** d'ACCM, de l'Anah, de l'État (fonds d'aides à la rénovation thermique – Fart), du Conseil régional et du Conseil général. Ces dossiers ont permis de réaliser 483 318€ de travaux, réalisés en grande majorité par des artisans locaux.

En 2012 a également été réalisée une étude préalable à la mise en œuvre, dès 2013, d'une nouvelle Opah de l'agglomération. L'objectif de ce nouveau dispositif étant notamment d'intégrer la commune de Tarascon, et de couvrir ainsi l'ensemble du territoire communautaire (la commune de Tarascon disposait depuis 2009 de sa propre Opah).



© Florent Gardin



« En 2012, ACCM a consacré 836 000€ au logement locatif social.

Un investissement qui a permis la construction de 73 logements et la réhabilitation de 40 autres. Des réalisations néanmoins en recul par rapport aux années précédentes du fait notamment de la publication du plan de prévention des risques inondation anticipé (PPRIa) qui a conduit à l'annulation d'une opération de 110 logements à Arles. »

DAVID GRZYB, vice-président délégué à la politique de l'habitat

oins en logement

2012, cinquième année du PLH

Le programme local de l'habitat (PLH), adopté en 2008 pour une durée de six ans (soit la période 2008-2013) fixe les objectifs de production annuels à 700 logements dont 179 logements locatifs sociaux.

En 2012, ACCM a consacré 836 500€ (361 000€ sur fonds propres et 475 500€ sur fonds délégués par l'État) en faveur du logement locatif social. Un investissement qui a permis la construction de 73 logements et la réhabilitation de 40 logements locatifs sociaux.

Pour l'année 2012 :

- ACCM a financé 73 logements locatifs sociaux dont 44 PLUS (prêt locatif à usage social) et 29 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Pour mémoire, les objectifs du PLH sont de 179 logements locatifs sociaux par an dont 133 PLUS et 30 PLAI. Ces logements sont comptabilisés comme logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000. Cette production 2012 est le résultat de quatre opérations, toutes situées sur la commune d'Arles, dont une à Salin-de-Giraud et une à Moulès.
- ACCM a également participé à la réhabilitation du parc locatif social avec 40000€ attribués en 2012 pour 40 logements réhabilités à la Cité Griffeuille (13 Habitat). Les objectifs du PLH sont de 200 logements locatifs sociaux réhabilités par an.



Au total, ce sont donc 113 logements qui ont bénéficié des aides à la pierre ACCM en 2012.

Pour l'année 2013, 368 logements locatifs sociaux sont en programmation.



PLAI = prêt locatif aidé d'intégration

Logement que l'on peut qualifier de « très social » destiné et réservé à un public aux ressources très modestes. La volonté d'ACCM, dans la mesure du possible, est de tendre vers un objectif de 30% de logements sociaux proposées en PLAI.

PLUS = prêt locatif à usage social

Logement locatif social de type « standard ».

PLS = prêt locatif social

Logement locatif social avec des loyers proches du marché locatif privé. ACCM ne subventionne pas sur ses fonds propres ces logements qui ne correspondent pas aux besoins du territoire.

EN BREF

/// GRIFFEUILLE

ACCM participe financièrement (à hauteur d'un million d'euros) à l'opération de renouvellement urbain de Griffeuille conduite par la Sempa.

LOGEMENT SOCIAL : SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2012

	OPÉRATION	MONTANT AIDE	NBRE LOGT	OPÉRATEUR
ARLES	LE CARDINAL	69 000 €	16	IMMOBILIERE MEDITERRANEE
	CLOS SEVERIN	120 000 €	28	13 HABITAT
	MOULES	45 000 €	9	SEMPA
	CLOS DU CANTONNIER 2	87 000 €	20	VILOGIA (VAUCLUSE LOGEMENT)
	RESIDENCE GRIFFEUILLE	40 000 €	40	13 HABITAT

■ Création de logements locatifs sociaux

321 000 €

■ Aides à la réhabilitation du parc public

40 000 €



© Comi/ACCM

Une aire d'accueil pour les gens du voyage

La première aire d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération a ouvert ses portes au public le 9 mai 2012. Situé quartier Fourchon, lieu-dit « Château Grougnard » à Arles, cet équipement réalisé par ACCM s'inscrit dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui prévoit également la création d'une aire à Tarascon et d'une aire à Saint-Martin-de-Crau.



© Laure Rogin

Inauguration de l'aire d'accueil des gens du voyage le 5 juillet 2012.

L'aire est constituée de 23 emplacements (soit 46 places), de blocs sanitaires individuels dont un bloc pour les personnes à mobilité réduite, d'un bâtiment d'accueil, d'un espace de jeux d'enfants, d'un espace de lavage et de petit entretien des véhicules.

La gestion de l'aire d'accueil est assurée via une délégation de service

public confiée à l'association Alotra, déjà très présente dans ce secteur d'activité dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Un projet social est développé par le délégataire Alotra, sous le pilotage d'ACCM et en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire. Les dépenses engagées par ACCM pour la réalisation de l'aire d'accueil s'élèvent à 2,06 M€, dont 1,15 M€ de subventions provenant de l'État (490820€), du Conseil régional (317988€), du Conseil général (261750€) et de la Caisse d'allocations familiales (87250€).

Un observatoire des loyers du parc privé

ACCM a lancé en 2011 une mission d'observation des loyers du parc privé en partenariat avec l'Adil des Bouches-du-Rhône. Chaque année, une publication témoigne de l'analyse de cette observation rendue possible grâce au concours des agences immobilières présentes sur le territoire d'ACCM. À ce jour, l'Adil travaille avec 9 agences dont 4 hors ACCM. L'observation des loyers du parc privé est nécessaire pour mieux appréhender l'évolution et le comportement du marché locatif privé, de manière à adapter l'action publique locale. La tendance générale 2012 est à une stagnation des montants des loyers du parc privé sur l'ensemble du territoire d'ACCM.



© Jean-François



© Lionel Roaux

Le développement social au cœur des quartiers

Un contexte sensible

Sur l'ensemble du territoire national, les zones urbaines sensibles (Zus) vivent une réelle crise structurelle et voient la situation sociale de leurs habitants s'aggraver (développement de la précarité monétaire, hausse du chômage, difficultés éducatives et d'exercice de la parentalité...). Les quatre quartiers qui relèvent de cette classification sur le territoire d'ACCM ne font pas exception à la règle.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération a poursuivi l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de solidarité de proximité en direction des habitants de ces quartiers prioritaires, principalement dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

Éclats de lire

En 2012, ACCM a financé, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, aux côtés de la ville d'Arles, des ateliers de lecture-écriture et de pratiques artistiques pour enfants (2/11 ans) et familles (avec une dizaine d'intervenants spécialisés) pour les familiariser avec les livres de littérature jeunesse, stimuler l'intérêt pour la lecture et les arts plastiques et ainsi développer le langage et l'écriture. Cette action est proposée par la médiathèque, les centres sociaux, les maisons de quartiers et les structures petites enfance

© Laurent Royan



des quartiers Barriol, Trébon et Griffeuille en partenariat avec les écoles concernées. Environ 1500 enfants ont été touchés (sur le projet global) ainsi qu'une vingtaine de familles des centres sociaux. Le budget global de cette action est de 21 000€.

LE CUCS EN 6 ENJEUX

- 1 Soutenir l'accès à l'emploi et encourager le développement économique
- 2 Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants
- 3 Favoriser la citoyenneté, l'accès aux services publics et au droit
- 4 Favoriser la réussite éducative
- 5 Assurer la tranquillité quotidienne, prévenir et traiter la délinquance
- 6 Promouvoir la santé



« L'accroissement de la précarité des habitants des grands quartiers d'habitat locatif social, notamment du fait de la crise, justifie la mise en œuvre de nouvelles modalités d'intervention et d'accompagnement.

Le gouvernement a ouvert le chantier d'une redéfinition nécessaire des interventions publiques dans le cadre de la politique de la ville. Nous suivons cela avec intérêt, et resterons un acteur majeur et déterminé dans la mise en œuvre de ces politiques de solidarité sur notre territoire. »

BERNARD JOURDAN, conseiller communautaire délégué aux solidarités territoriales et au contrat urbain de cohésion sociale

Cucs, la programmation 2012

ACCM est maître d'œuvre du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), dont elle assure le financement avec l'État et la Région. Les caractéristiques principales en sont les suivantes :

- une déclinaison géographique principalement en direction des quartiers d'habitat locatif social classés en zone urbaine sensible (Zus) : Barriol, Trébon et Griffeuille à Arles, centre-ville - Ferrages à Tarascon
- une déclinaison thématique recentrée sur l'insertion et l'emploi d'une part, l'éducation et la citoyenneté d'autre part
- un soutien à des opérateurs locaux, principalement associatifs, qui interviennent dans les quartiers au plus près des habitants.



© Orlin Moun

La programmation 2012 du contrat urbain de cohésion sociale a permis de financer **92 actions** portées par **47 associations**, les communes et leur centre communal d'action sociale. Ces actions représentent **1 180 000 €** de subventions publiques.

Les parts respectives des crédits du Cucs des différents financeurs sont les suivantes : ACCM : **345 000 €**, État : **480 000 €**, Conseil régional : **272 000 €** et Conseil général : **73 000 €**. 91 % des crédits ont été affectés aux quatre zones urbaines sensibles avec la répartition suivante : Barriol 27 %, Griffeuille 25 %, Trébon 24 % et centre ville / Ferrages à Tarascon 15 %. Globalement, Arles concentre 81 % des crédits, Tarascon 15 % et Saint-Martin-de-Crau 4 %. Les services municipaux d'Arles (y compris CCAS) sont fortement impliqués, les 14 actions qu'ils conduisent correspondent à 21 % des crédits totaux de la programmation (soit 251 000 € de subventions sur 1 180 000 €).



© Robert Guérin

Les dispositifs associés à la politique de la ville

- Les actions « Ville - vie - vacances » (VVV) de l'État, en direction des jeunes en situation de rupture : 18 actions ont été retenues pour 27 000 € de subventions
- Les actions « parentalité » visant à soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences (appel à projet commun aux différents dispositifs existant précédemment) : 15 actions ont été retenues pour 33 000 € de subventions pour l'année 2012-2013.

Zoom sur les actions principales du Cucs

Les opérations sont plus particulièrement concentrées sur les thématiques de la réussite éducative, de l'insertion et de la citoyenneté :

- **la réussite éducative** bénéficie de 28 % des crédits, avec notamment le soutien de dispositifs tels que l'accompagnement scolaire et les centres d'animations sportives (Cas) à Arles
- **l'insertion et l'accès à l'emploi** bénéficient de 21 % des crédits. Les opérations soutenues sont complémentaires à celles du plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) porté par ACCM, et concernent notamment les chantiers d'insertion
- **la thématique citoyenneté** bénéficie de 14 % des crédits, et regroupe les dispositifs d'accès au droit.

Les autres thématiques (prévention, habitat - cadre de vie et santé) représentent respectivement 11 %, 9 % et 8 % du total.

EN BREF

/// L'ÉVALUATION DU CUCS

En accord avec ses partenaires, ACCM s'est engagée en 2012 dans une redéfinition de l'évaluation du Cucs. Pour cela, la communauté s'est attachée les services d'un bureau d'études, ENEIS Conseil. Un nouveau référentiel de suivi des opérations a été défini dans ce cadre qui sera appliqué en 2013.



© ComACCM

Actions complémentaires de la politique de la ville

Les actions complémentaires de la politique de la ville sont celles mises en œuvre ou soutenues par ACCM en dehors du cadre partenarial du contrat urbain de cohésion sociale. Ces actions, notamment dans les domaines de l'habitat et de l'emploi, marquent le fort engagement de l'agglo dans les politiques de solidarité conduites sur le territoire :

- fonctionnement de la Maison de justice et du droit (voir ci-dessous),
- soutien à la Maison de l'emploi du Pays d'Arles dans son action de lutte contre les discriminations dans le cadre du plan territorial d'ACCM,
- soutien au CCAS d'Arles pour le fonctionnement du service d'hébergement d'urgence (*participation d'ACCM de 86 000€*),
- soutien au CCAS d'Arles dans le fonctionnement de l'atelier santé ville (*participation d'ACCM de 18 000€*),
- soutien à diverses opérations de développement social nécessitant un financement complémentaire à ceux des programmations spécifiques Cucs et Plie :
 - une opération d'insertion sociale à visée professionnelle (*entreprise d'insertion Aqeduc : 20 000€*),
 - une opération d'accès à la culture (*Culture du cœur : 5 000€*),
 - une opération de la programmation « Quartiers créatifs » de MP 2013 sur le quartier Zus de Griffeuille (*Les Pas Perdus, action « MasToc » : 10 000€*)



© Com/ACCM



© Florent Garin

La Maison de justice et du droit

La Maison de justice et du droit (MJD) est placée sous la responsabilité du parquet et du tribunal de grande instance de Tarascon. ACCM en assure le fonctionnement, notamment l'accueil du public, soit une mobilisation de près de 110 000€ pour 2012.

Les interventions au sein de la MJD sont réparties en deux catégories : le volet « accès au droit et aide aux victimes » et le volet « justice » assuré directement par le tribunal ou des associations mandatées par lui.

Les fréquentations en 2012 : accueil physique de plus de 11 000 personnes (dont environ 50% lors des permanences) et plus de 5 000 appels téléphoniques reçus.

Il est à noter que la permanence recevant le plus de public est celle de la Banque de France avec une moyenne de 150 personnes reçues par mois.

La lutte contre les discriminations

ACCM a poursuivi en 2012 son partenariat avec l'État sur la lutte contre les discriminations.

Pour cela, l'agglo a renouvelé son engagement de conduite d'un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD), dispositif animé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale afin de permettre d'identifier, de réduire et de prévenir les processus discriminatoires sur le territoire.

Dans ce cadre, ACCM a perçu en 2012 de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), une subvention de 7 000€ reversée en intégralité à la MDE pour l'animation du volet emploi du PTLD d'ACCM.



© Florent Garin



« Il y a toujours de la

Une journée pour le Secours populaire français

Après la soirée solidaire de 2011, le conservatoire a consacré une journée entière au profit du Secours populaire français.

Cette journée a eu lieu le 18 février à la salle Mistral de Saint-Martin-de-Crau.

Vide-grenier, ateliers d'initiation musicale, tir à l'arc ou encore balade en poney ont été programmés durant l'après-midi et ont attiré un public nombreux. Puis en soirée les groupes formés, entre autres, par les professeurs du conservatoire ont présenté leurs concerts.

Cette journée a permis de récolter 300 kilos de denrées alimentaires au profit du Secours populaire et de ses quelque 240 familles arlésiennes et 20 familles saint-martinoises bénéficiaires. Les gains en numéraires ont permis à l'association de compléter son soutien aux familles en difficulté.



Un nouveau nom

En 2012, l'école de musique d'ACCM et de Saint-Rémy-de-Provence a changé de nom. Elle s'appelle désormais conservatoire de musique du Pays d'Arles. Un nouveau logo a été créé pour l'occasion. L'objectif de cette nouvelle appellation est de favoriser une meilleure communication en direction du public. Elle formalise également le rayonnement territorial de la structure et son agrément par l'État en «établissement d'enseignement artistique intercommunal». En même temps, ce nouveau nom valorise l'engagement, depuis bientôt 30 ans, des élus locaux, des équipes pédagogiques et administratives dans leurs missions d'éducation, d'enseignement et d'animation musicale. Elle concrétise aussi une belle reconnaissance pour les jeunes musiciens et leur famille qui s'impliquent dans un rayonnement culturel et musical qui n'a cessé de s'intensifier depuis que la structure est devenue intercommunale, en 2007.



EN BREF

/// LES PARTENARIATS

Le conservatoire poursuit ses différents partenariats, avec l'association du Méjan à Arles, le château de Tarascon ou encore l'association Tapanade.

Le conservatoire auprès du public en insertion

Un atelier de chant choral a été mis en place par le conservatoire à Tarascon dans le cadre du projet Escales proposé par Delta sud formation. Ce projet consiste en un dispositif d'insertion sociale, visant par la pratique de disciplines culturelles et sportives à mobiliser des personnes en difficulté pour rompre avec leur isolement et devenir autonome.

À Tarascon, l'atelier de chant, animé par la professeure de chant du conservatoire, s'est déroulé sur 17 séances hebdomadaires et a touché une quinzaine de personnes.

Un concert a été donné le 28 juin lors de la journée «Cultures du cœur». Cette action est financée par le Conseil général des Bouches-du-Rhône, le Conseil régional Paca et la communauté d'agglomération dans le cadre de la politique de la ville.



« Le Conservatoire de musique du Pays d'Arles rayonne sur tout le territoire d'ACCM, en développant ses missions d'enseignement, d'éducation et de diffusion musicale. Les projets pédagogiques, orientés vers l'épanouissement artistique et personnel, favorisent les pratiques collectives et intègrent les nouvelles esthétiques. C'est à ce titre qu'en 2013, le Conservatoire porte deux projets coproduits par Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture. Une reconnaissance importante du rôle que joue cette institution culturelle qui propose aussi de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire. »

CLAIRE ANTOGNAZZA, conseillère communautaire déléguée aux actions culturelles et au conservatoire de musique

Une résidence très active

Le travail entamé en 2010 avec l'association Tapanade s'est poursuivi. Après une année de résidence au conservatoire, l'atelier de chant traditionnel mené par Henri Maquet a travaillé plus particulièrement sur l'œuvre de Frédéric Mistral «Calendal», dans l'objectif, entre autres, d'en proposer plusieurs représentations dans le cadre de Marseille-Provence 2013.



LE CONSERVATOIRE EN CHIFFRES

5	sites d'enseignement (dont Saint-Rémy-de-Provence)
6	départements pédagogiques
6	personnes dans l'équipe administrative
42	enseignants
1441	élèves (dont 211 à Saint-Rémy)
598	heures hebdomadaires d'enseignement
126	auditions et concerts d'élèves

joie dans la musique ! »

Yves Theriault*

Faites de la musique !

Comme chaque année, le conservatoire s'est mis en quatre pour proposer un évènement majeur sur le territoire : la fête de la musique, du 21 au 23 juin.

Boulbon a accueilli un moment musical avec les élèves des classes d'accordéon et de guitare. À Tarascon, les classes de « parcours découverte » ont été mises à l'honneur. Dans le cadre du château, c'était une belle occasion pour les enfants de s'initier aux différents instruments et aux activités proposées par le conservatoire. À Arles, les groupes de musiques actuelles se sont produits sur l'esplanade Charles de Gaulle et sur la place Nina Berberova, avant une représentation du groupe de professeurs Stop breaking down et la projection du film/concert des Rolling stones « Ladies and gentlemen ».

La traditionnelle remise des prix s'est déroulée au théâtre antique le 23 juin devant plusieurs centaines de spectateurs. Les élèves des classes de formation musicale, de l'orchestre à cordes et de l'ensemble instrumental 2^e et 3^e cycles dirigés par Rudy Nazy, ont restitué leur travail d'une année sur les compositions réalisées spécialement par Michel Marre, en résidence au conservatoire. Ce concert exceptionnel, fruit d'une rencontre musicale avec cet artiste aux multiples facettes (trompettiste, compositeur-arrangeur, chef d'orchestre...) qui a participé au spectacle, a été précédé par un concert de l'orchestre 1^{er} cycle du conservatoire. Un beau succès pour ce concert évènement qui a également été donné à Saint-Martin-de-Crau !



© Laure Rogin

Pour les jeunes mélomanes

Le conservatoire de musique du Pays d'Arles et l'association du Méjan proposent depuis 2011 des concerts destinés exclusivement au monde scolaire.

Cette initiative a pour objectif de sensibiliser des élèves de primaire au spectacle vivant avec un accès régulier aux représentations et des rencontres avec les artistes.

En 2012, ont été présentés dans ce cadre des concerts autour de l'œuvre de Bernard Magny, « Carabalas » de Louis Winsberg, « L'histoire de Babar » de Francis Poulenc et « L'apprenti sorcier » de Paul Dukas avec Marie-Christine Barrault au récit et Anne-Marie Girard au piano. Près de 1000 élèves ont assisté à ces concerts.



© Laure Rogin



© Florent Gardin

De nouveaux locaux pour Tarascon et Saint-Martin-de-Crau

Dans les deux communes, les travaux ont été engagés en 2012, pour une ouverture au public programmée début 2013.

À Saint-Martin-de-Crau, c'est le Mas Bard qui est en rénovation. Cette ancienne bergerie est située au centre de la ville. Dans le bâtiment principal se trouvent l'accueil, une zone d'attente, des salles de cours et les bureaux du personnel administratif au rez-de-chaussée et à l'étage. Le coût total (achat du bâtiment et travaux) est de 1377 929€ TTC, co-financés par ACCM, en tant que maître d'ouvrage, et le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

À Tarascon, les nouveaux locaux occupent la partie orientale de la caserne du quartier Kilmaine. Après la première tranche des travaux en 2011, la deuxième tranche a vu la réhabilitation des locaux et l'aménagement des salles : accueil du public, enseignement, studios d'enregistrement, locaux d'accompagnement et locaux techniques. Le coût des travaux intérieurs et extérieurs est de 3 166 000€ TTC, financés par la commune de Tarascon, ACCM, le Conseil général, et l'État (Drac).



© Ville de Tarascon

Du hip hop en 3 déclinaisons

Initié depuis 2011, un atelier scratch et mix est proposé par l'animateur du conservatoire au collège Van Gogh, à la maison de quartier de Griffeuille, au centre social de Barriol à Arles et au collège Glanum de Saint-Rémy-de-Provence. 44 personnes âgées de 12 à 25 ans ont participé à cette action en 2012.

Le projet hip hop du conservatoire de musique se décline en trois propositions différentes : atelier mix et scratch, MAO (musique assistée par ordinateur) et sonorisation.



© Lionel Roux

La musique à l'école

En partenariat avec l'Éducation nationale, les interventions en milieu scolaire sont menées dans les écoles élémentaires et maternelles du territoire par le conservatoire depuis 2007. Six professeurs sont mobilisés chaque année pour participer à la mise en œuvre de projets musicaux dont les enfants sont les acteurs principaux.

En 2012, 56 heures hebdomadaires ont ainsi été consacrées à l'intervention en milieu scolaire, touchant 3 971 élèves.

* écrivain québécois

Traiter les eaux usées et achem



À Saint-Martin-de-Crau, amélioration des réseaux

• **Route de Caphan**, les réseaux d'assainissement ont révélé, lors de l'établissement du schéma directeur, de nombreuses entrées d'eaux parasites perturbant le fonctionnement du réseau et de la station d'épuration. L'adducteur principal en eau potable présentait de nombreuses défaillances avec des casses récurrentes et un débit insuffisant aux poteaux incendie. Les travaux de reprise des réseaux se sont faits en deux temps. Une première phase, sur 600 mètres en 2009 et une seconde phase début 2012 avec la reprise de 700 mètres d'eau et d'assainissement concernant 20 habitations (plus l'extension des réseaux sur 200 mètres). Le montant de l'opération s'est élevé à 550 000 € HT.

• **Avenues Nostradamus et César Bernaudon**, dans la perspective de la réalisation de la 3^e phase des travaux d'aménagement du centre-ville, ACCM a mené des investigations par caméra pour connaître l'état des canalisations. Il en est ressorti que les réseaux d'assainissement situés sur la rue César Bernaudon, sur l'avenue Nostradamus, devant la mairie et sur la rue piétonne menant au quartier le Trident, comportaient des contrepenes qui généraient des encombrements récurrents. 320 mètres de réseau d'assainissement et 150 mètres de réseau d'eau potable ont été repris et une douzaine de branchements et niches compteurs ont été mis en conformité. Les travaux ont duré 3 mois, de fin janvier à fin avril 2012. Le montant de l'opération s'est élevé à 220 000 € HT.

En projets, en 2013

- mise à niveau de la station d'épuration principale (montant prévisionnel : 2 000 000 € HT)
- reprise des réseaux d'assainissement chemin de l'Ormeau (montant prévisionnel : 320 000 € HT)
- reprise des réseaux d'eau et d'assainissement rue Chante coq (montant prévisionnel : 70 000 € HT)
- extension des réseaux d'eau et d'assainissement de la future gendarmerie (montant prévisionnel : 150 000 € HT)
- sécurisation de l'alimentation en eau potable de la partie ouest de la commune et de la zone Écopole, permettant le maillage du captage Valboisé jusqu'à la zone Écopole via Mas Boussard. En parallèle un réseau d'assainissement en refoulement sera posé, permettant de rejeter directement à la station d'épuration principale les effluents de la partie ouest de la ZI Bois de Leuze et d'Écopole (montant prévisionnel l'opération prévue sur 2013 et 2014 : 650 000 € HT).



À Tarascon, poursuite de la res



• Reprise des réseaux

- **faubourg Voltaire**, le réseau en amiante ciment, qui présentait de nombreuses anomalies, a été remplacé sur 300 mètres, de même que les branchements des habitations riveraines (montant de l'opération : 250 000 € HT).

- **place de la mairie**, suite à un effondrement, le réseau a été repris sur 40 mètres (montant de l'opération : 40 000 € HT).

- **porte de la Condamine**, suite à un effondrement, le réseau a été repris sur 80 mètres devant la mairie (montant de l'opération : 50 000 € HT).

• Des extension et des mises aux normes

- **raccordement du camping de la Tarasque** grâce à une extension de réseau d'assainissement (montant de l'opération : 40 000 € HT).

- **mise en séparatif de l'assainissement quartier des écoles** : reprise totale des réseaux en place avec la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées (montant de l'opération : 500 000 € HT).



« La démarche de protection de l'environnement reste une priorité pour ACCM ainsi que la préservation de son patrimoine et l'extension des services publics. Des investissements financiers d'importance ont été engagés en 2012 pour répondre à ce triple objectif. »

ROLLAND ROCHE, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement, maire de Boulbon

inér l'eau potable

structuration des réseaux

• Boulevard Victor : un chantier atypique

ACCM a réalisé des travaux d'envergure sur les réseaux du boulevard Victor Hugo à Tarascon de septembre 2011 à janvier 2012. L'objectif des travaux était le renouvellement des réseaux d'eau, la mise en séparatif de l'assainissement et la reconstruction du poste de refoulement des Platanes, préalablement aux travaux de voirie conduits par la commune de Tarascon. Côté sud du boulevard, une opération classique : la reprise de 300 mètres de réseaux d'eaux potable et usées, avec le raccordement des riverains et la remise à neuf de l'ensemble des réseaux. Côté nord du boulevard en revanche, il s'est agi de séparer les eaux pluviales et les eaux usées qui se déversaient dans une roubine romaine coulant à 2,8 mètres sous le niveau du bitume. Trois mois de travaux ont été nécessaires afin de reconstruire 46 branchements d'eaux usées et un poste de refoulement, le tout sans abîmer la roubine, qui a repris ainsi sa fonction première de réception des eaux pluviales. Véolia, dans le cadre du contrat d'affermage le liant à ACCM, a renouvelé la canalisation d'eau potable (de diamètre 300 mm) sur 400 mètres ainsi qu'une vingtaine de branchements en plomb. Le montant des travaux s'est élevé à 400000€ HT.

En projets, en 2013 :

- sécurisation du forage d'alimentation en eau potable du Roubian (montant prévisionnel : 550000€ HT).
- reprise de l'assainissement chemin de Souspiron (montant prévisionnel : 220000€ HT).



© Rémi Bessit

À Boulbon, deux chantiers d'envergure

• Reconstruction de la station d'épuration du Colombier :

La station d'épuration du quartier du Colombier, datant de 1976, n'assurait plus une épuration correcte des eaux usées. Le schéma directeur d'assainissement de Boulbon proposait un remplacement de l'actuelle station par une station d'épuration de 500 équivalent-habitants de type décanteur digesteur avec biodisques rotatifs. La reconstruction a démarré en octobre 2012 pour une réception des travaux en mars 2013. Montant de l'opération : 700000€ HT.

• Reprise des réseaux de la Grand rue et de la rue Saint-Christophe :

Un diagnostic a fait apparaître la nécessité de renouveler les réseaux d'eau et d'assainissement dans ces deux rues du cœur du village. Le chantier a porté sur la reprise de cinquante branchements d'eau et d'assainissement, la mise en place du réseau d'assainissement, d'eau potable et du pluvial sur 250 mètres. Les travaux, réalisés en coordination avec la commune, ont démarré en septembre 2012 pour une durée de 4 mois. Montant de l'opération : 400000€ HT.

En projets, en 2013

- travaux de reprise du forage Apic, situé quartier du Colombier, actuellement hors service pour cause d'une turbidité de l'eau (montant prévisionnel 30000€ HT).
- maillage en eau potable de l'avenue du Général de Gaulle, afin de sécuriser en eau le lotissement du Breuil et de desservir des propriétés riveraines à l'avenue (montant prévisionnel 70000€ HT).



© STACOM

À Arles, des réseaux en extension

• Un transfert de taille : de Pont de Crau vers Barriol en passant par Fourchon...

Jusqu'alors, le quartier de Pont-de-Crau évacuait ses eaux usées par le centre ville d'Arles, ce qui génèrait d'importantes surcharges hydrauliques dans les réseaux. D'autre part, le quartier de Fourchon n'était pas desservi en eau et en assainissement.

Face à ce double constat, ACCM a décidé de créer un nouveau réseau d'assainissement au départ du quartier Pont-de-Crau jusqu'à la station d'épuration de la Montcalde située à 4 km. Pour permettre le cheminement des eaux usées, la communauté a dû créer trois postes de refoulement : en limite du stade de football de Beauchamp, au niveau de Petit Fourchon, et en limite de RN 113.

En parallèle à ces travaux d'assainissement, un maillage en eau potable du réseau de Pont de Crau vers le quartier Barriol a été prévu, qui permettra notamment une extension vers l'hôpital, et ainsi sécuriser l'alimentation en eau potable de l'établissement. Une desserte des habitations limitrophes sur le chemin de Nadal a également été mise en place. Le coût des travaux s'est élevé à 3 100 000 € HT.



• Autres extensions à noter :

- secteur de la Villa Tolosana, a été mis en place un réseau d'assainissement comportant un poste de relevage pour desservir un nouveau lotissement à l'entrée de Pont-de-Crau (coût de l'opération : 100 000 € HT)

- rue Gaspard Monge, ACCM a créé une extension du réseau d'eau potable afin de sécuriser l'alimentation en eau du quartier Barriol. Les débits et la pression des poteaux incendie du secteur ont été renforcés, de même que le réseau d'assainissement étendu sur 600 mètres (coût de l'opération : 170 000 € HT).

- rue Roland Garros, une extension du réseau d'assainissement sur 450 mètres a été réalisée pour permettre le raccordement d'une quinzaine d'habitations. En parallèle, le réseau d'eau a été renouvelé sur 260 mètres, et la défense incendie du secteur renforcée (coût de l'opération : 280 000 € HT).

• Rénovation du réseau d'eau potable en centre ville

Dans le cadre du programme de rénovation du centre-ville, sept rues ont fait l'objet d'une réfection des réseaux d'eau potable en 2012 : Boileau, Euzébi, Jean de la Fontaine, Rousseau, Peitret, Genive et Vernon.



L'EAU EN CHIFFRES

10 unités de production (Apic et la Clastre à Boulbon, la Motte et le Roubian à Tarascon, Saint-Hippolyte à Arles, le Mazet à Mas-Thibert, Val Boisé, le Lion d'Or et Mas Payan à Saint-Martin-de-Crau)

5 sites à partir de la nappe de la Crau à Arles et à Saint-Martin-de-Crau

5 sites à partir des nappes d'accompagnement du Rhône et de la Durance à Tarascon et à Boulbon

Une capacité de 150 à 15 000 m³ par jour par site

10 réservoirs de stockage de 100 à 10 000 m³

600 km de réseaux d'adduction et de distribution principale

35 000 foyers et industriels desservis

8 millions de mètres cubes produits par an

En projets, en 2013

- ACCM a programmé le lancement d'une nouvelle phase (2013-2015) d'extension des réseaux d'eau potable en Camargue. Sont concernés, en 2013, l'extension, depuis Albaron jusqu'au mas de la Vigne (1950 m), la liaison du mas Augeries au mas neuf des Sansouires (1900 m), l'extension de la Capelière jusqu'aux cabanes de Romieu (2320 m) et la rénovation et mise en eau du secteur mas de Bourgogne (1200 m).

- poursuite du programme continu de rénovation des réseaux du centre-ville : réfection des réseaux d'eau potable des rues du chemin de fer, des Alpines, du Vigueirat, du grand Clar, de l'observance, des droits de l'homme.

D'autres rues sont également à rénover : les rues Delfo Novi, des Pénitents bleus, l'impasse des ursulines, rues Gaspard Monge et Férigoule

- extension de réseau d'assainissement sur 1300 mètres permettant le raccordement d'une quarantaine de logements sur la route de la Corse à Moulès.



© STIACCM

Vers une harmonisation des services

Dans le cadre de la démarche d'unification des modes de gestion de l'eau et de l'assainissement, ACCM a attribué à Véolia, en avril 2012, un nouveau contrat de délégation de service public pour 4 de ses 5 communes (Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues).

Concernant les contrats d'eau et d'assainissement de la ville d'Arles, les modalités d'application de l'arrêt Olivet (arrêt du Conseil d'État limitant la durée des délégations de service public) seront précisées au cours de l'année 2013 (terme du contrat en cours en 2015 ou en 2017).

Sur la base des études de fonctionnement des services d'eau et d'assainissement actuels, la réflexion sur le mode de gestion des services publics d'eau et d'assainissement des 5 communes du périmètre communautaire pour la période postérieure à 2015 (ou 2017 selon l'application de l'arrêt Olivet) pourra alors être engagée (poursuite de la gestion en délégation ou gestion en régie).

Assainissement non collectif : poursuite du programme de réhabilitation

ACCM a poursuivi en 2012 son action auprès des particuliers se trouvant dans l'obligation de rénover leur installation individuelle d'assainissement. La communauté, en plus de l'accompagnement technique et du conseil, assure le portage financier des aides publiques accordées par l'Agence de l'eau et dans certains cas le Conseil régional. Sur le territoire, les propriétaires concernés peuvent ainsi bénéficier d'aides pouvant aller jusqu'à 55 % du montant des travaux (dans la limite d'un plafond de 6200 à 7500 € selon les financeurs). 275 particuliers ont bénéficié de ce dispositif d'aides depuis 2006, dont 59 en 2012.

Un programme pluriannuel d'extension de réseaux publics d'assainissement permettra progressivement de raccorder 372 habitations et donc de supprimer autant de dispositifs individuels de traitement des eaux usées. Sur environ 4000

installations d'assainissement individuel recensées sur le territoire communautaire, il n'en restera plus que 339 non conformes à la réglementation. En 2012, deux redevances spécifiques ont été instaurées. Une pour l'instruction des permis de construire, dès lors que la construction entraîne la création ou la modification de l'installation (500€), l'autre à l'occasion des ventes de biens, un diagnostic de moins de trois mois étant désormais obligatoire (250€).

L'ASSAINISSEMENT EN CHIFFRES

12 stations d'épuration
Capacité de traitement total : 100.000 équivalent-habitants

330 km de collecteurs

30 000 foyers et industriels raccordés

4 millions de m³ traités par an

À Saint-Pierre-de-Mézoargues, achèvement du programme de mise en service de l'eau potable

En 2012 ont été réalisées les dernières grandes extensions des réseaux d'eau potable, permettant la desserte d'une grande partie du territoire communal. Rappelons que Saint-Pierre-de-Mézoargues était la dernière commune du département dépourvue de réseaux d'eau potable. Au terme d'un programme de travaux qui aura duré presque 4 ans et représenté un investissement de près d'un million d'euros, ACCM a mis fin à cette spécificité locale pour le confort et la sécurité des habitants de la commune.



© STIACCM

Zoom sur les finance

La communauté d'agglomération dispose de sept budgets distincts: le budget principal pour l'aménagement des zones économiques.

Le budget principal

À travers son budget principal, la communauté d'agglomération met en œuvre les compétences, en dehors de l'eau et de l'assainissement, que lui ont transférées les communes: transport, habitat, développement économique et emploi, politique de la ville, conservatoire de musique...

Les recettes de ce budget sont constituées principalement des contributions directes des entreprises et des particuliers (26,04 M€, soit 44,75 %) et de dotations versées par l'État (25,91 M€, soit 44,52 %).

Près de deux tiers de ces recettes (32,83 M€) sont reversées aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation. Cette attribution est la différence entre les recettes et les dépenses transférées au moment de la création d'ACCM, ainsi que lors de tout transfert ultérieur de compétences: elle constitue une dépense obligatoire pour la communauté, et une recette indispensable pour les communes pour équilibrer leurs budgets.

En plus de cette attribution, ACCM verse aux communes une dotation de solidarité, qui n'est pas une dépense obligatoire, contrairement à l'attribution de compensation, et qui s'est élevée à 5,2 millions d'euros en 2012.

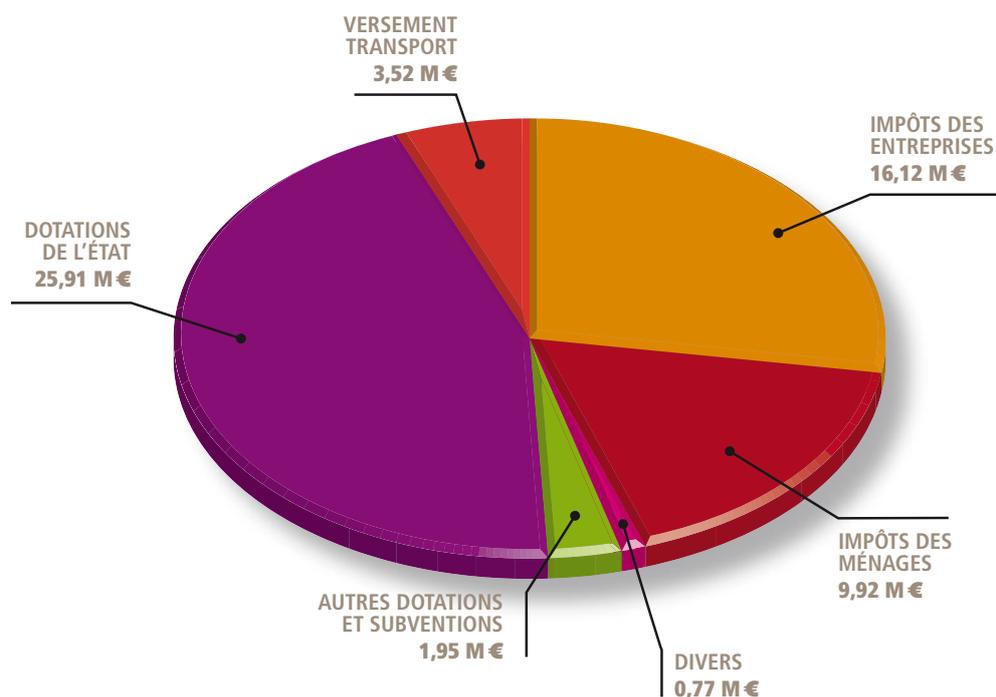
Les dépenses de fonctionnement ont été principalement affectées au transport urbain et au transport scolaire (6,7 M€), au conservatoire de musique (1,27 M€), au développement économique et à l'emploi (1,11 M€)...

Côté investissement, environ 7,74 M€ ont été engagés en 2012 (hors eau, assainissement et opérations d'aménagement des zones économiques (voir ci-contre), notamment pour la requalification des zones économiques, l'acquisition du village d'entreprises, l'aménagement du conservatoire de musique à Saint-Martin-de-Crau, et pour le versement d'aides à la pierre pour le logement social.

Les résultats de l'exercice 2012 ont dégagé un excédent de fonctionnement de 2,9 M€ et un déficit d'investissement de 1,8 M€.

RECETTES 2012 : 58,19 M€

Les recettes de fonctionnement du budget principal



s intercommunales

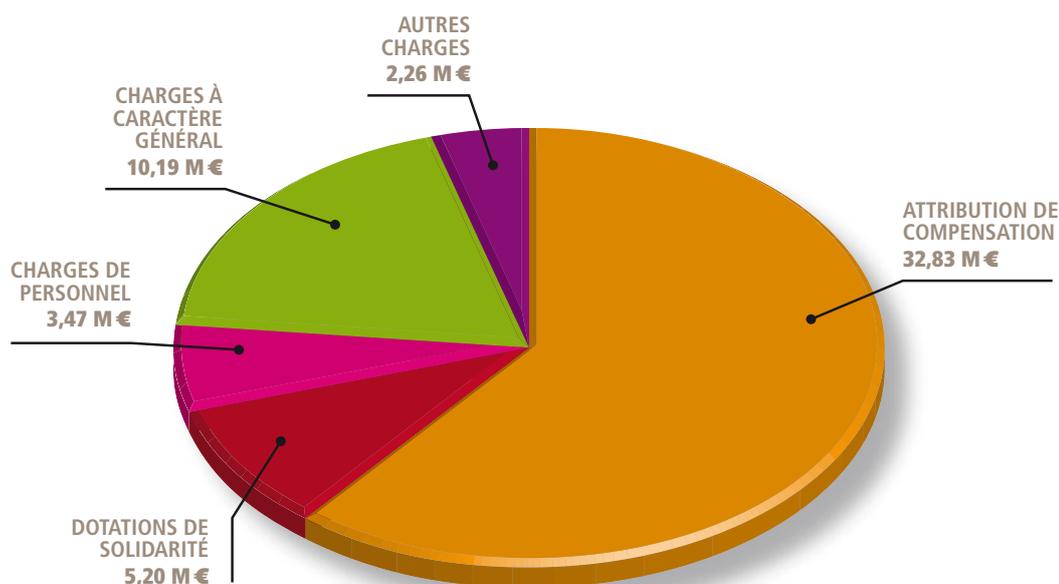
principal, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et quatre budgets annexes

LES DÉPENSES 2012

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	53 953 929€	8 034 482€	61 988 411€
BUDGET ANNEXE DE L'EAU	518 635€	3 005 021€	3 523 656€
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT	1 321 452€	4 215 176€	5 536 628€
BUDGETS ANNEXES DES ZONES ÉCONOMIQUES	1 593 645€	811 234€	2 404 879€
TOTAL	57 387 661€	16 065 913€	73 453 574€

DÉPENSES 2012 : 53,95 M€

Les dépenses de fonctionnement du budget principal



Zoom sur les finances

Les budgets annexes



Les zones économiques

Ces budgets, au nombre de quatre (plaine de Montmajour et fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Écopole à Saint-Martin-de-Crau), doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des terrains.

Dans ce cadre, ACCM achète des parcelles, qu'elle aménage et revend ensuite à des entreprises. En 2012, 2,40 M€ ont été consacrés à ces opérations d'aménagement.

L'eau et l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux : ils sont donc retracés dans des budgets annexes et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers.

Ces redevances servent principalement à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages (stations d'épuration, captages...) qui sont à la charge d'ACCM. En 2012, elles étaient d'un montant de 1,5 M€ pour l'eau et 1,8 M€ pour l'assainissement.

Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du conseil général, du conseil régional et de l'Agence de l'eau, ont permis de financer un programme important de travaux dans les domaines de l'eau (2,3 M€) et de l'assainissement (3,8 M€).



s intercommunales

Une dotation de solidarité pour les communes

En plus de l'attribution de compensation, la loi permet aux communautés de verser à leurs communes membres une dotation de solidarité, qui vient abonder leurs recettes de fonctionnement. Cette solidarité financière est permise par une situation saine des finances communautaires, résultat notamment de politiques de développement économiques ambitieuses et volontaires. En 2012, 5,2 M€ ont ainsi été répartis entre les cinq communes sur la base de critères de solidarité (potentiel fiscal, nombre d'habitants...) et de développement économique.



Répartition par communes en 2012

ARLES 21,95 M €

19 242 775 €

2 712 231 €

TARASCON 9,89 M €

8 980 091 €

918 224 €

ST-MARTIN 5,52 M €

4 245 767 €

1 276 783 €

BOULBON 0,48 M €

309 214 €

177 809 €

ST-PIERRE 0,16 M €

50 840 €

114 953 €

attribution de compensation
dotation de solidarité

Le soutien des collectivités et des institutions partenaires

Dans ses différents domaines de compétence, la communauté d'agglomération fait régulièrement appel au soutien financier d'institutions partenaires, au premier rang desquelles figurent le Conseil général des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Conseil général contribue au développement d'ACCM, en soutenant notamment les investissements dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et du développement économique, ainsi que différentes actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

La Région apporte également son soutien à ACCM

au travers d'un contrat de développement signé en 2010 pour une durée de quatre ans (2010-2013) portant notamment sur l'emploi, l'habitat, la mobilité, l'environnement et le développement durable. Elle participe par ailleurs au financement des stations d'épuration, aux actions de la politique de la ville, de l'emploi et de l'insertion.

À noter également les concours financiers de l'Union européenne dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi, de l'État dans le champ de la politique de la ville, et de l'Agence de l'eau pour le secteur hydraulique.



Compétences

Ressources humaines

L'année 2012 a permis de poursuivre les chantiers transversaux initiés en 2011 :

- la pérennisation du plan de formation et la diversification de l'offre de formation (approfondissement des compétences, préparations à concours, utilisation du droit individuel à la formation...)

- la poursuite de l'expérimentation des entretiens d'évaluation individuelle. Le bilan 2012 a permis de consolider une pratique qui deviendra probablement la norme dans les années à venir

- l'appropriation par les agents communautaires des nouveaux outils de communication interne et particulièrement du «Bulles d'agglomération», le journal interne de la communauté. Après un peu plus d'une année d'existence, il constitue un vecteur de communication apprécié.



La poursuite du dialogue social

Le comité technique paritaire, dont la première séance s'est tenue le 16 mars 2012, a pris un envol réussi, avec trois comités réunis au cours de l'année. Les membres du comité ont eu à examiner un certain nombre de propositions et de dossiers à enjeux importants pour le fonctionnement de la communauté et pour les agents. Il est à souligner que le comité s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur de la mise en place du financement de la protection sociale des agents en matière de santé, la revalorisation du titre restaurant, l'application de la prime de fonctions et de résultats ainsi que de l'indemnité de performance et de fonctions. On retiendra également la mise à disposition individuelle des agents de la direction des systèmes d'information et des télécommunications de la ville d'Arles.

Un autre dossier stratégique a retenu l'attention des membres du comité : le plan pluriannuel d'intégration des agents non titulaires. Une fois encore, avis unanime en faveur de l'ouverture des postes permettant l'intégration de tous les agents remplissant les conditions.

Commande publique

Près de 800 marchés publics ont été notifiés par la communauté d'agglomération depuis sa création en 2004 dont 56 pour la seule année 2012.

Le Code des marchés publics connaît depuis quelques années des réformes qui rendent les procédures plus complexes et plus contraignantes. Au-delà de la sécurisation des achats publics et de l'égal accès des prestataires et fournisseurs qui doivent être garantis, la passation d'un marché public se plie à des règles strictes et encadrées.

Sur la plateforme de la communauté d'agglomération ACCM, tout est pensé pour simplifier la tâche des entreprises qui souhaitent postuler et différents outils sont disponibles sur le site : agglomeration-accm.fr.

Mais les marchés publics, ce sont aussi des clauses d'insertion que l'agglomération a souhaité promouvoir auprès de l'ensemble des donneurs d'ordre du territoire (État, collectivités, bailleurs sociaux).

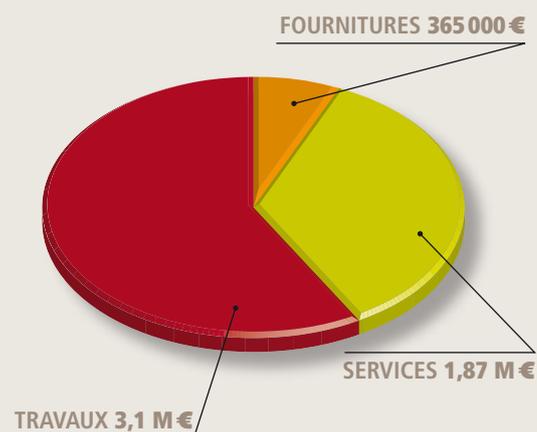
Pour cela, ACCM a mis en place une offre de services complète et un accompagnement sur mesure pour les entreprises attributaires : modalités d'application de la clause, définition des profils de poste, présélection des candidats, montage d'actions de formation etc.

En 2012, 11 172 heures ont été engagées et 25 personnes ont été embauchées au travers des 13 marchés «clausés» d'ACCM.

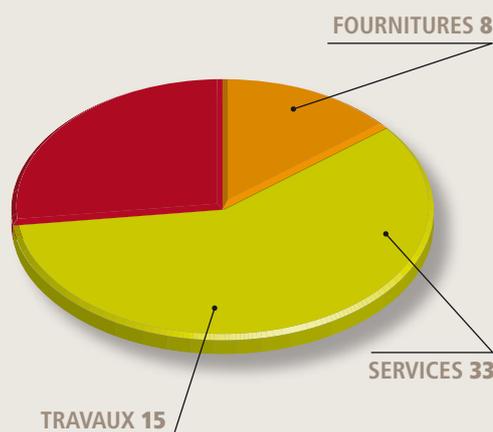


MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR ACCM EN 2012 : 5,3 M€

Montant des marchés publics



Nombre de marchés



Nombre de marchés par services

Services techniques	29
Communication	4
Transports	2
Conservatoire	2
Ressources humaines	2
Moyens généraux	7
Habitat	2
Politique de la ville	1
SIG	1
Emploi	4
Affaires juridiques	1
DSIT	1
Total	56

transversales



Communication

En 2012, le service communication d'ACCM a poursuivi sa mission d'information auprès des habitants du territoire, mais également des élus communautaires et des agents de la communauté d'agglomération. Pour la partie communication externe, outre le rapport annuel, destiné aux élus et partenaires d'ACCM, le magazine semestriel d'information « Com d'agglomération », est diffusé à l'ensemble des habitants et entreprises du territoire à 40000 exemplaires. En parallèle, le service alimente son site internet communautaire et poursuit l'envoi de newsletters. Il gère également la mise en œuvre des campagnes de communication des services d'ACCM (Les rencontres de l'emploi, la fête de la musique, les programmes du conservatoire, etc.) Il assure également

le suivi et la communication des actions inscrites au contrat de développement avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers notamment d'un document annexé au magazine semestriel: « Com d'actions ».

Pour la partie communication interne, l'année 2012 a été celle de la pérennisation du journal interne « Bulles d'agglomération » distribué tous les deux mois aux agents et aux élus. Le service édite également un document d'information à destination des élus, « Brèves d'agglomération », distribué à l'occasion de chaque conseil communautaire.

Enfin, le service communication est garant du bon déroulé protocolaire des manifestations de la communauté d'agglomération.

Développement du système d'information géographique

ACCM a créé son service d'information géographique (SIG) en novembre 2010. Un service dont le travail quotidien consiste à gérer des données repérées géographiquement et d'éditer des cartographies. Les outils permettent de rendre ces données accessibles à l'ensemble des services d'ACCM et des communes membres via une plateforme web.

Par la suite, le SIG s'est ouvert aux services communautaires pour leur proposer la consultation des plans cadastraux des communes membres d'ACCM, des plans d'occupations des sols et plans locaux d'urbanisme, des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des réseaux de transports, des zonages des zones économiques et des zones urbaines sensibles sur la totalité du territoire. Dans un deuxième temps, les services des communes membres ont pu bénéficier de ces mêmes informations et accéder à des applications de gestion des adresses postales, des arbres et des espaces verts. Afin de valoriser les informations produites par les services, ACCM s'est

associée à la démarche régionale d'ouverture des données publiques (Open data). Des lots de données cartographiques concernant les lignes de transports en commun, les bâtiments publics et scolaires, la localisation des rues, routes et adresses postales ont été déposés sur le portail de la Région en juillet 2012. À ce jour, on dénombre plus de 450 téléchargements de ces données.

Un projet de cartographie interactive à destination du public est à l'étude. Il devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2013



© CA ACCM 06/12/13

Bientôt Marseille-Pro



MARSEILLE-PROVENCE 2013
CAPITALE EUROPÉENNE
DE LA CULTURE

La communauté d'agglomération a adhéré, dès le début, au projet porté par l'association Marseille Provence 2013, capitale européenne de la culture. ACCM contribue ainsi au financement des différents projets labellisés sur son territoire (près d'une quarantaine) à travers une subvention globale de 551 250€, et met en œuvre directement deux actions phares portées par son conservatoire de musique. Pour ACCM, cette manifestation est une opportunité supplémentaire de promouvoir la participation des citoyens à des projets culturels, de renforcer le lien entre les acteurs culturels et les acteurs sociaux, et aussi de dynamiser l'économie locale grâce à l'accueil de nombreux touristes. L'année 2012 a été celle de la préparation de l'année capitale Marseille-Provence 2013.



© Robert Guirin

Mouvances troubadours, 18 spectacles musicaux pour une année capitale

Le conservatoire de musique a travaillé sur un programme de diffusion musicale original, avec 11 concerts et 7 cinés concerts sur le thème de «l'expression musicale patrimoniale et contemporaine du message spirituel des troubadours, dans les lieux emblématiques et patrimoniaux du territoire», décliné dans tous des styles différents : musiques classique, contemporaine, actuelle, du monde, et baroque. Le conservatoire, au travers de la programmation de «Mouvances troubadours», souhaite décliner la transmission, la création et la diffusion musicales avec des concerts d'élèves, d'enseignants et d'artistes de notoriété internationale mais également avec des actions de création en milieu scolaire.

Nos paysages sonores

Tout à la fois projet éducatif et culturel, d'appropriation pédagogique, de découverte du patrimoine naturel et culturel du territoire et de découverte de nouvelles technologies, «Nos paysages sonores» est un projet co-produit par le conservatoire de musique et la Compagnie des Patrimoines.

L'objectif est la création d'une collection d'installations sonores en Pays d'Arles sur des lieux emblématiques du territoire : le château de Tarascon, les Marais du Vigueirat, la nouvelle halle de Saint-Martin-de-Crau, le village de Boulbon et le musée des Alpilles de Saint-Rémy-de-Provence.

Ce projet est mis en œuvre par la Compagnie des Patrimoines à destination des élèves du conservatoire, de trois écoles primaires du territoire et d'une classe de terminale du lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence. L'objectif est de sensibiliser les participants aux méthodes de la création sonore basée sur la prise de sons et la composition assistée par ordinateur, tout en développant leur écoute du paysage. Ce projet a démarré à la rentrée des classes 2012. Les installations créées seront exposées en juin 2013.



Provence 2013



Les acteurs sociaux investissent la culture

L'association Marseille-Provence 2013 œuvre pour une large participation des habitants du territoire à l'ensemble de la programmation culturelle, et a souhaité développer à cet effet un volet spécifique d'accès à la culture des publics qui en sont éloignés : « actions participatives et citoyennes ». Cette volonté étant l'un des piliers du dispositif de développement social conduit dans le cadre de la politique de la ville, c'est donc la communauté d'agglomération ACCM, en charge de cette compétence sur le territoire, qui relaie les projets localement.

Ainsi, sur le territoire communautaire, ce dispositif débouchera sur la mise en place de plusieurs opérations partenariales, plaçant la pratique culturelle au cœur de la citoyenneté et de l'insertion sociale.

Une journée de réflexion

Le 19 juin 2012, les acteurs sociaux et culturels du territoire se sont réunis au théâtre d'Arles pour une journée de sensibilisation et de réflexion sur la mise en place d'une nouvelle forme de coopération, dans l'objectif de développer des projets concertés en 2013. En effet, la pratique culturelle constitue un outil fort de mobilisation des personnes fragilisées. ACCM, au travers de sa compétence politique de la ville, a fortement œuvré pour devenir un des relais locaux de Marseille-Provence 2013, afin de permettre une large participation des habitants du territoire à l'ensemble de la programmation culturelle.

Développer l'accès à l'emploi

ACCM a initié un dispositif permettant de mettre en adéquation les besoins de main d'œuvre induits par l'activité générée par Marseille-Provence 2013 et les demandeurs d'emploi accompagnés du territoire (Plie, RSA...). En effet, les emplois risquant en grande partie d'être ponctuels et de très courte durée, il convenait de les intégrer dans une démarche plus globale, de les coordonner et de les organiser de façon à être enchaînés, voire unifiés autour d'un même employeur. L'objectif étant que les emplois constituent de réelles étapes de parcours pour les publics en insertion.

Le travail opérationnel de cet axe ne démarrera qu'en 2013 en étroite partenariat avec le Conseil général, Pôle emploi, la Chambre de commerce et d'industrie et la Maison de l'emploi et sera coordonné par le groupement d'employeurs Innov'emploi.

Mobilisation des publics en insertion

En parallèle, ACCM, au travers de sa politique de la ville, s'est fortement impliquée en 2012 dans la territorialisation de différents dispositifs Marseille-Provence 2013 en direction des populations habituellement éloignées de la culture

Deux axes ont été développés :

- L'accès des publics à la programmation (spectacles, expositions, événements... sur Arles, Marseille et l'ensemble du territoire de Marseille-Provence 2013) par le développement des dispositifs de médiation et la levée des freins individuels et collectifs à l'accès à la culture : transports (action Transport Mobilité Service et ACCM), tarification et autres (garde d'enfants...)
- L'accès des publics à une pratique culturelle par la mobilisation des opérateurs culturels pour proposer une offre spécifique :
 - ateliers chant choral en partenariat avec Suds, à Arles et le conservatoire de musique du Pays d'Arles
 - opération « Atelier créatif du MasToc » sur le quartier de Griffeuille par l'association Les pas perdus.



/// SAINT-MARTIN-
DE-CRAU



CLAUDE VULPIAN
PRÉSIDENT, MAIRE



MAURICE SAMBAIN
VICE-PRÉSIDENT



DOMINIQUE TEIXIER
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



MARIE-ROSE LEXCELLENT
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE



PATRICE VULPIAN
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



DANIEL PETITJEAN
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



GEORGES BERNOT
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



MIREILLE HENRY
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Le conseil co



JACKY PICQUET
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE,
MAIRE



JEAN BRUN
VICE-PRÉSIDENT

/// SAINT-PIERRE-
DE-MÉZOARGUES

/// BOULBON



ROLLAND ROCHE
VICE-PRÉSIDENT, MAIRE



RENÉE AMY
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE



BERNARD DUPONT
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

/// ARLES



HERVÉ SCHIAVETTI
VICE-PRÉSIDENT, MAIRE



DAVID GRZYB
VICE-PRÉSIDENT



MARTIAL ROCHE
VICE-PRÉSIDENT



MOHAMED RAFAI
VICE-PRÉSIDENT



ALAIN DERVIEUX
VICE-PRÉSIDENT



BERNARD JOURDAN
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



JEAN-LUC MASSON
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



CLAIRE ANTOGNAZZA
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE



NICOLAS KOUKAS
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



JACQUES BACHEVALIER
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



JACQUES DESMAZES
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



VÉRONIQUE PONZÉ
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE



ROGER GUEYRAUD
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



NORA MAKHLOUF
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

mmunautaire



CHARLES FABRE
VICE-PRÉSIDENT, MAIRE



JÉRÔME BINET
VICE-PRÉSIDENT



JEAN-MARIE POVEDA
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



NOURREDINE ELAKEHAL EL MILIANI
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

/// TARASCON



CHRISTOPHE RUY
CONSEILLER COMMUNAUTAIRE



RENÉE SALLES
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE



MONIQUE BOUILLARD
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE



ARLETTE MATHIEU-JEAN
CONSEILLÈRE COMMUNAUTAIRE

Les services communautaires

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Cité Yvan Audouard 5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 ARLES Cedex

☎ 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79

www.agglo-accm.fr • lepresident@agglo-accm.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

(Le vendredi, fermeture à 16 h 30)

Directeur général des services

FRANÇOIS FORNERO

☎ 04 86 52 60 10

Accueil

MICHELINE ROUSSEL

STELLA DRAÏ

/// LES DIRECTIONS

Direction des services techniques

ALAIN BEAUMONT

☎ 04 86 52 60 40

Direction du développement communautaire & assemblées

MARINE BAUDRY

☎ 04 86 52 60 10

Direction des ressources humaines et juridique

CHRISTEL L'EBRELLEC

☎ 04 86 52 60 01

Direction des finances et de la commande publique

NICOLE PALOUZIE

☎ 04 86 52 60 31

/// LES SERVICES

Communication

LAURE ROYAN

☎ 04 86 52 60 13

Emploi

CÉCILE TEYRAS

☎ 04 86 52 60 60

Habitat

CATHY HEYTE

☎ 04 86 52 60 80

Service d'information géographique

CLAUDE ROUSSEAU

☎ 04 86 52 60 14

Administration générale

CAROLINE PESTEL

☎ 04 86 52 60 01

Service hydraulique

OLIVIER PECAULT

☎ 04 86 52 60 40

Transports

MURIEL GIRAUD

☎ 04 86 52 60 90

Conservatoire de musique

RENÉ VILLERMY

☎ 04 90 49 47 17

Développement économique

BRUNO DEFOUR

☎ 04 86 52 60 66

Aménagement des zones économiques

ISABELLE FONTENEAU

☎ 04 86 52 60 40

Politique de la ville

YANNICK BARBEAU

☎ 04 86 52 60 20

Les communes membres

Saint-Pierre-de-Mézoargues

Place de la mairie
13150 Saint-Pierre-de-Mézoargues
☎ 04 90 43 93 42

Boulbon

Place Victor Barberin
13150 Boulbon
☎ 04 90 43 95 47

Tarascon

Place du marché
13150 Tarascon
☎ 04 90 91 00 07

Saint-Martin-de-Crau

1, place Dr Joseph Bagnaninchi
13310 St-Martin-de-Crau
☎ 04 90 47 17 29

Arles

Place de la République
13200 Arles
☎ 04 90 49 36 36



CITÉ YVAN AUDOUARD • 5, RUE YVAN AUDOUARD • BP 30228 • 13637 ARLES CEDEX • TÉL. 04 86 52 60 00 • FAX 04 90 18 43 79 • LEPRESIDENT@AGGLO-ACCM.FR

www.agglo-accm.fr